

TERRALTO

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE



F1A DIAGNOSTIC AGRICOLE DE TERRITOIRE

REALISATION D'UN DIAGNOSTIC AGRICOLE DANS LE CADRE DE LA REVISION DU SCOT NORD TOULOUSAIN

La présente étude a été réalisée d'octobre 2022 à
mai 2023 par :

Jacqueline BESSETTES, Responsable Service
Urbanisme et Foncier

Jean-François FAYEL, Cartographe, SIG, Service
Urbanisme et Foncier

Date d'envoi : le 10 août 2023

ENSEMBLE
vos projets prennent vie

**ENGAGEMENT
DE SERVICE**

SERVICES AUX AGRICULTEURS
ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221

AFNOR CERTIFICATION

www.afnor.org
Conseil-Formation
Etude-Diagnostic

Glossaire.....	4
Introduction	5
1 - DONNEES GENERALES DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE	6
1.1 Evolution de l'agriculture au cours des 20 dernières années (RGA).....	6
1.1.1 Profil des exploitations agricoles	6
1.1.2 Données économiques	7
1.1.3 Renouvellement des exploitations	7
1.1.4 Synthèse des données du RGA : principales évolutions de l'agriculture sur le territoire entre 2010 et 2020.....	8
1.2 Evolution des surfaces agricoles au cours des 10 dernières années (RPG).....	8
1.3 Caractéristiques de l'assolement	10
1.4 Elevage.....	13
1.5 Circuits courts	16
1.6 Nombre d'exploitations agricoles	19
1.7 Espaces agricoles « sous pression ».....	20
2 - APPROCHE SOCIO-ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE.....	22
2.1 Estimation des emplois agricoles	22
2.2.1 Emplois salariés	22
2.2.2 Emplois non-salariés (estimation).....	22
2.2.3 Estimation du nombre d'emplois dans la sphère agricole	22
2.2 Dynamique départs / installations	24
2.3 Principales filières agricoles	25
2.3.1 Filières « Amont » approvisionnement et accompagnement des exploitations.....	25
2.3.2 Filières « aval »	27
2.4 Estimation de la valeur du potentiel de production des terres agricoles	29
2.4.1 Estimation de la valeur du potentiel de production des terres agricoles.....	29
2.4.2 Estimation de la valeur économique annuelle générée par l'agriculture sur les filières « aval »	30
2.4.3 Estimation de la valeur économique annuelle globale générée par l'agriculture sur le territoire du SCOT Nord Toulousain	30
2.5 Valeur vénale des terres agricoles.....	31
3 - APPROCHE SPATIALE DE L'AGRICULTURE ET DES ENJEUX.....	33
3.1 Occupation du sol à grande échelle.....	33
3.2 Potentiel agronomique des sols	35
3.3 Relief.....	38
3.4 Accessibilité à l'eau	40
3.5 Signes officiels de qualité	43
3.6 Configuration du parcellaire agricole	47
3.7 Espaces agricoles à enjeux environnementaux.....	49
3.8 Cartographie des enjeux agricoles.....	51
3.8.1 Critères retenus pour établir la carte d'enjeux agricoles	51
3.8.2 Grille de notation des critères retenus pour déterminer les enjeux	51
3.8.3 Carte d'enjeux agricoles	52
4 - SYNTHESE ET PRECONISATIONS	54
4.1 AFOM : Atouts/Faiblesses – Opportunités/Menaces.....	54
4.2 Préconisations.....	55

Glossaire

AB : Agriculture Biologique

AGRESTE : nom du service de la statistique et de la prospective agricole du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

AOP : Appellation d'Origine Protégée

ASA : Association Syndicale Autorisée

BCEA : Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales

CACG : Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne

CES OSO : Centre d'Expertise Scientifique sur l'occupation des sols

CRAO : Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie

CRAMP : Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées

CUMA : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole

DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs

EA : exploitation agricole

ESANE : Élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises

ETA : Entreprise de Travaux Agricoles

ETP : Équivalent Temps Plein

IGN : Institut Géographique National

IGP : Identification Géographique Protégée

INAO : Institut national de l'origine et de la qualité

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

MNT : Modèle Numérique de Terrain

ODR : Observatoire du Développement Rural

OCSGE : Carte d'Occupation du Sol à Grande Echelle

OGM : Organisme Génétiquement modifié

OTEX : Orientation Technico-économique des Exploitations

PAC : Politique Agricole Commune

PAS : Projet d'Aménagement Stratégique

PRA : Petite Région Agricole

RGA : Recensement Général Agricole

RICA : Réseau d'Information Comptable Agricole

RNU : Règlement National d'Urbanisme

RPG : Registre Parcellaire Graphique

SAU : Surface Agricole Utile

SIE : Surface d'Intérêt Ecologique

SIQO : Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

ZAN : Zéro Artificialisation Nette

ZNT : Zone de Non Traitement

Introduction

Contexte et objectif de l'étude

Le Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain a prescrit la révision du SCOT Nord Toulousain, par délibération en date du 21 juin 2018.

Les travaux de révision sont engagés depuis 2019 avec notamment l'organisation d'ateliers thématiques.

La Loi Climat et résilience du 21 août 2021, précise les modalités de lutte contre l'artificialisation des sols en vue d'atteindre l'objectif « Zéro Artificialisation Nette : ZAN » des sols en 2050. Elle fixe un calendrier contraint que les documents d'urbanisme vont devoir intégrer.

Le SCOT constitue l'échelon principal de la déclinaison des objectifs de limitation de l'artificialisation des sols.

Conscients de ces enjeux les élus souhaitent approfondir les données sur l'agriculture pour aller au-delà de l'état des lieux qui a déjà été produit dans les études en cours et disposer de données et analyses complémentaires sur l'agriculture permettant de dégager des enjeux spatiaux qui viendront guider et/ou conforter les travaux du Projet d'Aménagement Stratégique : PAS et du Document d'Orientation et d'Objectifs : DOO.

La présente étude constitue un état des lieux de l'agriculture permettant d'identifier les enjeux agricoles à l'échelle du territoire.

Le diagnostic comporte :

- Une actualisation des données générales sur l'agriculture du territoire,
- Une approche socio-économique : profil des exploitations et des exploitants, emplois, filières amont et aval de la production agricole, ...
- Une approche spatiale de l'agriculture : surfaces exploitées, organisation du parcellaire, caractéristiques physiques, équipement, assolement, ...
- Une analyse multicritères des données permettant de spatialiser les enjeux agricoles,
- Une synthèse et des préconisations pour préserver et développer l'activité agricole.

Méthodologie

L'étude se fonde sur des données provenant de plusieurs sources :

- Données statistiques INSEE et AGRESTE,
- Données issues de références et indicateurs à l'échelle régionale produites par la Chambre Régionale d'agriculture Occitanie,
- Bases de données internes à la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne,
- Mobilisation des connaissances de terrain et compétences de la Chambre d'agriculture.

1 - Données générales de l'agriculture sur le territoire

1.1 Evolution de l'agriculture au cours des 20 dernières années (RGA)

Les données du RGA 2020 permettent de disposer de données statistiques récentes à l'échelle de l'ensemble du territoire et les comparer avec les chiffres du RGA 2010 et sur des périodes plus anciennes lorsque la donnée est disponible.

Rappel : les données du RGA portent sur les exploitations agricoles dont le siège est implanté sur le territoire du SCOT Nord Toulousain.

1.1.1 Profil des exploitations agricoles

Evolution de la SAU et du nombre d'exploitations

Entre 2010 et 2020,

- Le territoire a **perdu près de 8 % des exploitations**.
- La **SAU moyenne** a progressé de **3.7 ha**.
- L'**âge moyen** des chefs d'exploitations et co-exploitants **reste relativement stable**.

	2010	2020	Evolution 2010-2020
Nombre total d'exploitations	1 092	1 007	-7.78 %
SAU moyenne	50 ha	53.7 ha	+ 3.7 ha
Nombre de chefs d'exploitations et Co-exploitants	1 287	1 190	-7.53 %
Age moyen des chefs d'exploitations et Co-exploitants	53 ans	54 ans	+1

Age des exploitants - évolution 2010-2020

Classes d'âge	2010	%	2020	%
Moins de 40 ans	215	16.7%	234	19.7%
de 40 à 60 ans	721	56%	567	47.6%
60 ans et plus	351	27.3%	389	32.7%
Total	1 287	100%	1 190	100%

Au cours des 50 dernières années (1970-2020),

- Le nombre d'exploitations a été quasiment divisé par 3,
- La SAU des exploitations implantées sur le territoire a diminué de 16.5 % (- 10 673 ha)
- La SAU moyenne a plus que doublé (+ 58 %).

Evolution du nombre d'exploitations et de la SAU au cours des 50 dernières années

Année	Nombre d'exploitations	SAU totale en ha	SAU moyenne en ha
1970	2 919	64 765	22.18
1979	2 383	62 604	26.27
1988	2 020	59 737	29.57
2000	1 386	56 632	40,86
2010	1 092	54 570	49.97
2020	1 007	54 092	53.71

1.1.2 Données économiques

Emplois :

Au cours des 10 dernières années, la main d'œuvre totale sur les exploitations a peu régressé : - 10 %. La réduction du volume de travail en équivalent temps plein est légèrement supérieure mais reste dans une proportion sensiblement équivalente.

On note une forte dimension de la main d'œuvre familiale, qui peut s'expliquer par la baisse de ressources sur les exploitations qui amène une partie de cette main-d'œuvre familiale à travailler hors des exploitations.

	Nombre d'actifs			Volume de travail (Equivalents Temps Plein)		
	2010	2020	évolution	2010	2020	évolution
Main d'œuvre totale¹	2 927	2 643	-10 %	1 262	1 088	-14 %
Chefs d'exploitations, Co exploitants	1 287	1 190	-7.5 %	824	763	-7.5 %
└ <i>dont Co exploitants familiaux</i>	184	172	-6.5 %	125	122	-3 %
Main d'œuvre familiale²	341	123	-64 %	145	61	-58 %
Salariés permanents³	212	225	-6%	174	189	-9 %
Sous-total main d'œuvre permanente	1 840	1 538	-16 %	1 144	1 014	-11 %
Saisonniers et salariés occasionnels	1 087	1 105	-2 %	119	73	-38%

¹ hors prestations de services : ETA, CUMA, autres prestations

² membres de la famille travaillant de manière permanente (au moins 8 mois sur l'année à temps partiel ou à temps complet) hors Co-exploitants ou associés actifs familiaux

³ hors famille

1.1.3 Renouvellement des exploitations

Le tableau ci-dessous indique, pour les exploitations dont le chef d'exploitation ou le plus âgé des exploitants a plus de 60 ans, le devenir de ces exploitations à échéance de 3 ans.

37 % des exploitations sont concernées (372 exploitations sur un total de 1 007 exploitations).

Sur les 372 exploitations concernées,

- 184 (50 %) étaient sûres de perdurer dans les trois ans à venir (poursuite de l'activité après 60 ans ou reprise de l'exploitation prévue).
- 160 (43%) n'avaient pas de prévision quant au devenir de l'exploitation dans les 3 ans.

Ces données montrent une part relativement élevée de chefs d'exploitations de plus de 60 ans mais traduisent également la tendance à l'allongement de la période d'activité.

Devenir des exploitations dans les 3 ans, chefs d'exploit. > 60 ans	Nombre	SAU (ha)
Nombre d'exploitations non concernées	635	39 218
Total des exploitations concernées	372	14 875
Pas de départ du chef ou co-exploitant envisagé dans l'immédiat	119	5 641
Reprise par un co-exploitant, un membre de la famille ou un tiers	65	3 713
Ne sait pas	160	4 888
Disparition au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations	15 ¹	414 ¹
Disparition des terres au profit d'un usage non agricole	9 ¹	40 ¹

¹ : donnée incomplète certains secteurs du territoire ne sont pas renseignés en raison du secret statistique

1.1.4 Synthèse des données du RGA : principales évolutions de l'agriculture sur le territoire entre 2010 et 2020

Le territoire a perdu 85 exploitations en 10 ans soit une diminution de 8%, et une moyenne de 8.5 exploitations qui disparaissent par an.

La **SAU moyenne** par exploitation est de **53.7 ha**, elle a augmenté de 3.7 ha en 10 ans.

L'**âge moyen des chefs d'exploitations** est de **54 ans**, il a progressé de 1 an depuis 2010.

Près de 20 % des exploitants ont moins de 40 ans, les exploitants de 60 ans et plus représentent près de 33 %.

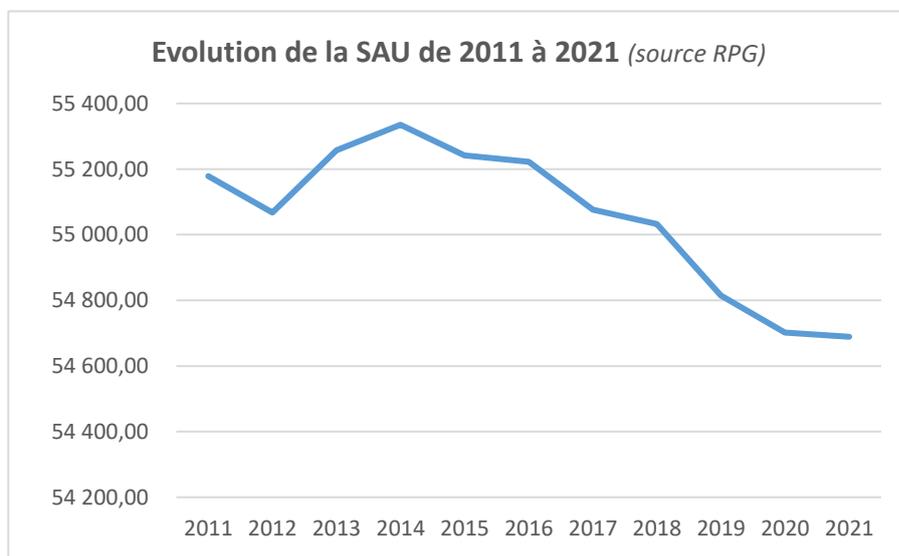
Les **exploitations ayant leur siège sur le territoire** comptent **2 643 actifs**, générant un volume de travail de **1 088 équivalents temps plein** (ETP).

1.2 Evolution des surfaces agricoles au cours des 10 dernières années (RPG)

Entre 2011 et 2021 le territoire a perdu 489.56 ha de SAU déclarées au RPG soit une moyenne de 44.5 ha/an.

En 2021, les surfaces agricoles représentent 61 % du territoire.

Années	SAU en ha
2011	55 178,63
2012	55 067,58
2013	55 257,30
2014	55 335,03
2015	55 241,62
2016	55 222,58
2017	55 076,35
2018	55 033,00
2019	54 814,56
2020	54 701,40
2021	54 689,07



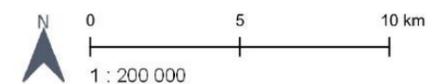
Voir ci-après carte de localisation de la SAU : surfaces déclarées à la PAC en 2021



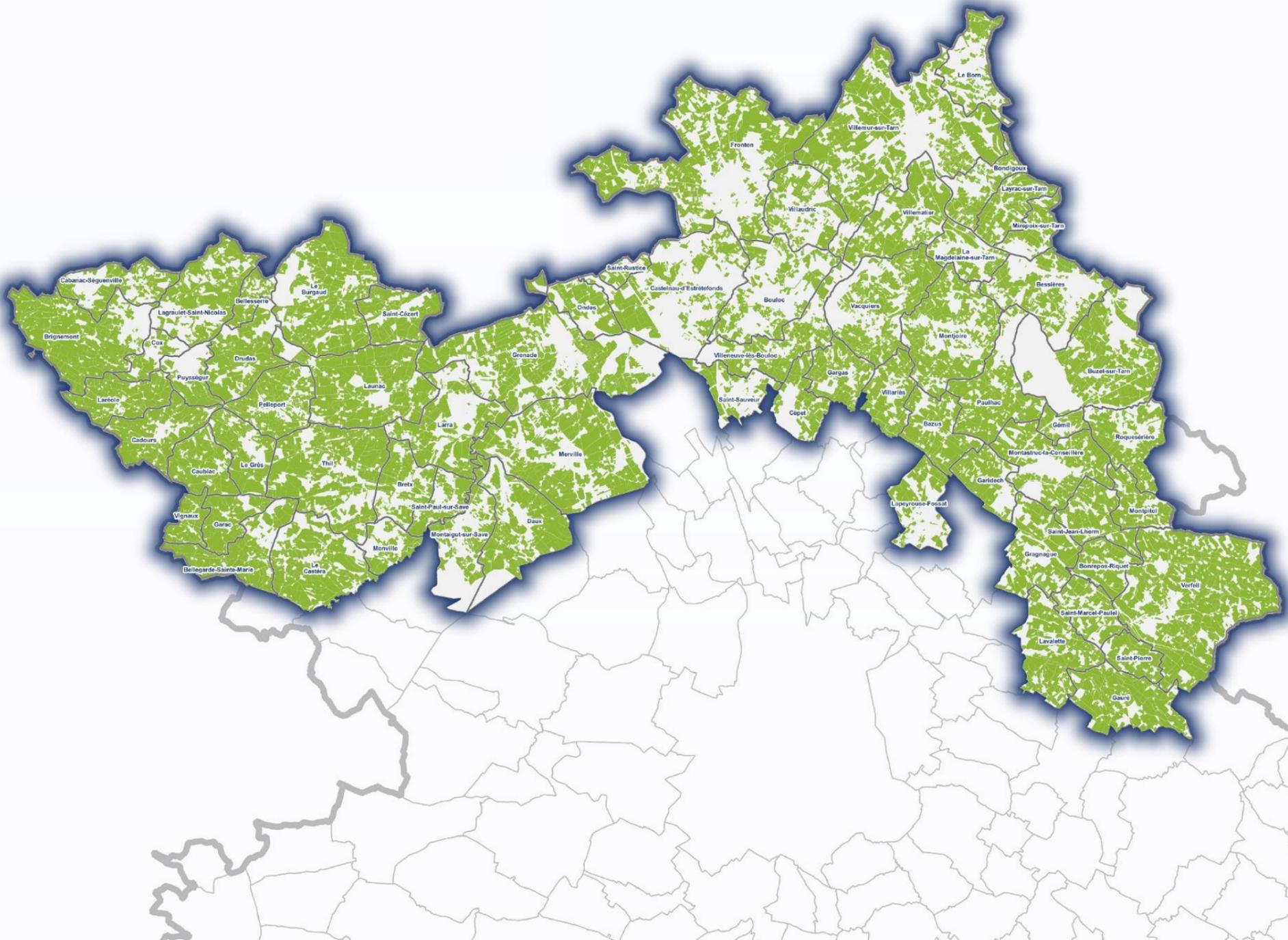
DIAGNOSTIC AGRICOLE REVISION DU SCOT NORD TOULOUSAIN

Surfaces Agricoles Utiles (RPG 2021)

- Limites de communes
- SCOT Nord Toulousain
- Emprise de la SAU (Surface Agricole Utile)
(54 690 ha)



Réalisation : Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne, Octobre 2022
Sources : SCOT Nord Toulousain, IGN (RPG21, BD topo), Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne



1.3 Caractéristiques de l'assolement

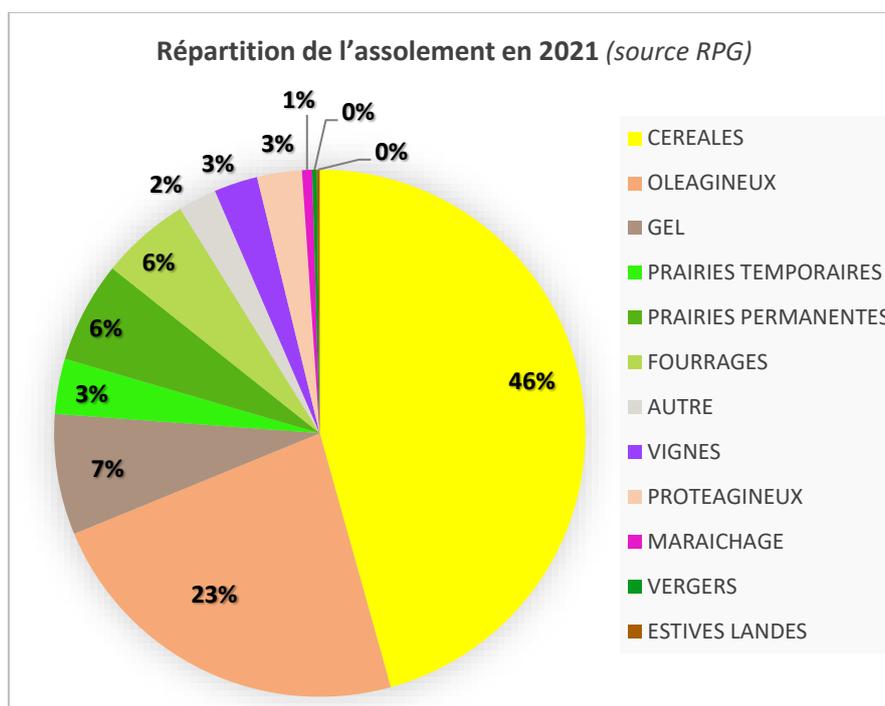
Le territoire, du fait de sa configuration et son étendue, est caractérisé par une grande diversité de productions agricoles.

Les productions en grandes cultures sont dominantes : Céréales (46%), Oléagineux (23 %), Protéagineux (3 %).

Les surfaces en herbe représentent 14 % des surfaces, elles sont en partie dédiées à l'élevage. Une part relativement importante de cultures à forte valeur ajoutée :

- Vignes (3%) localisées sur le vignoble du Frontonnais,
- Maraichage, arboriculture (4 %),
- Semences

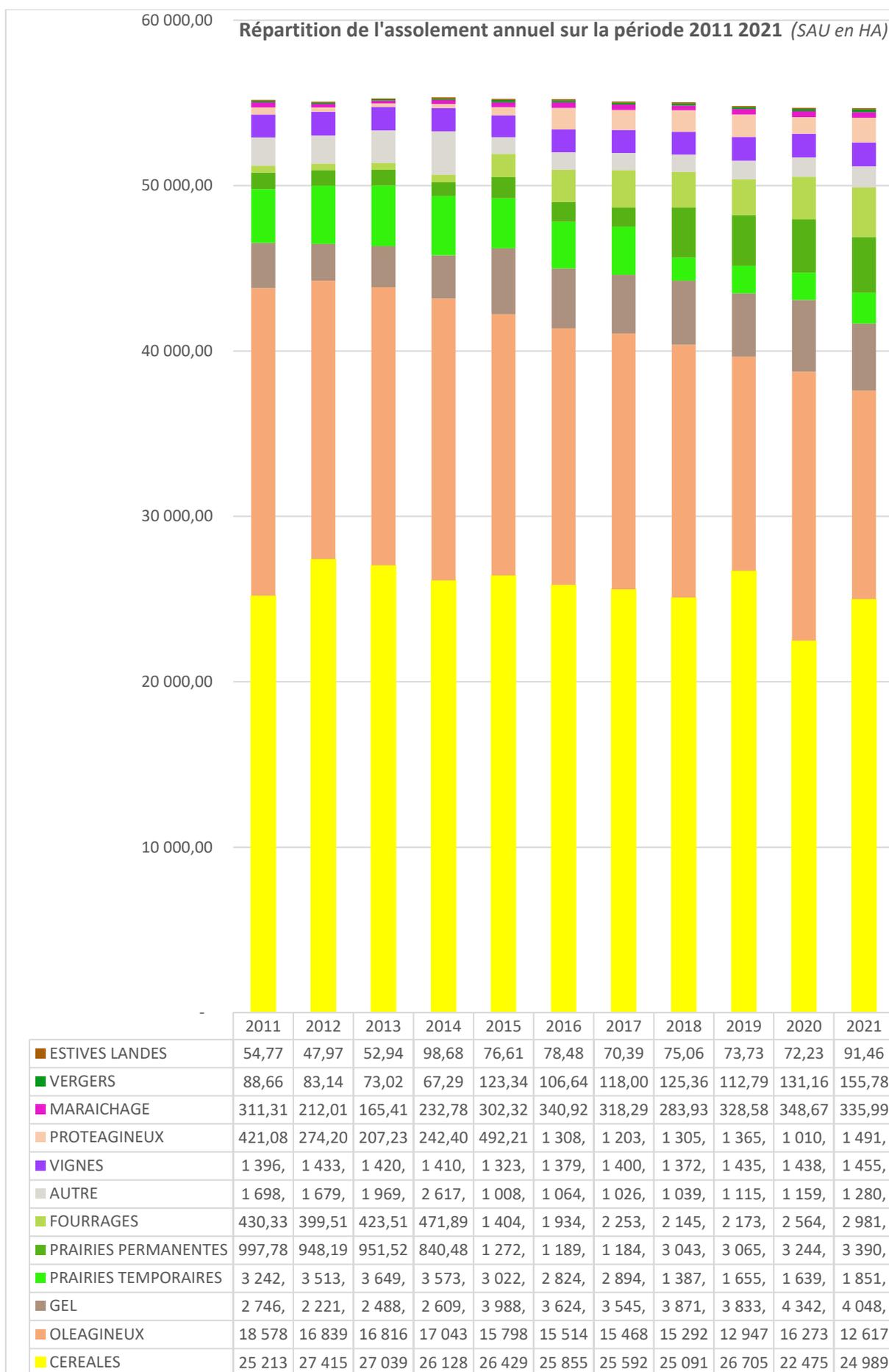
7% des surfaces sont déclarées en gel.



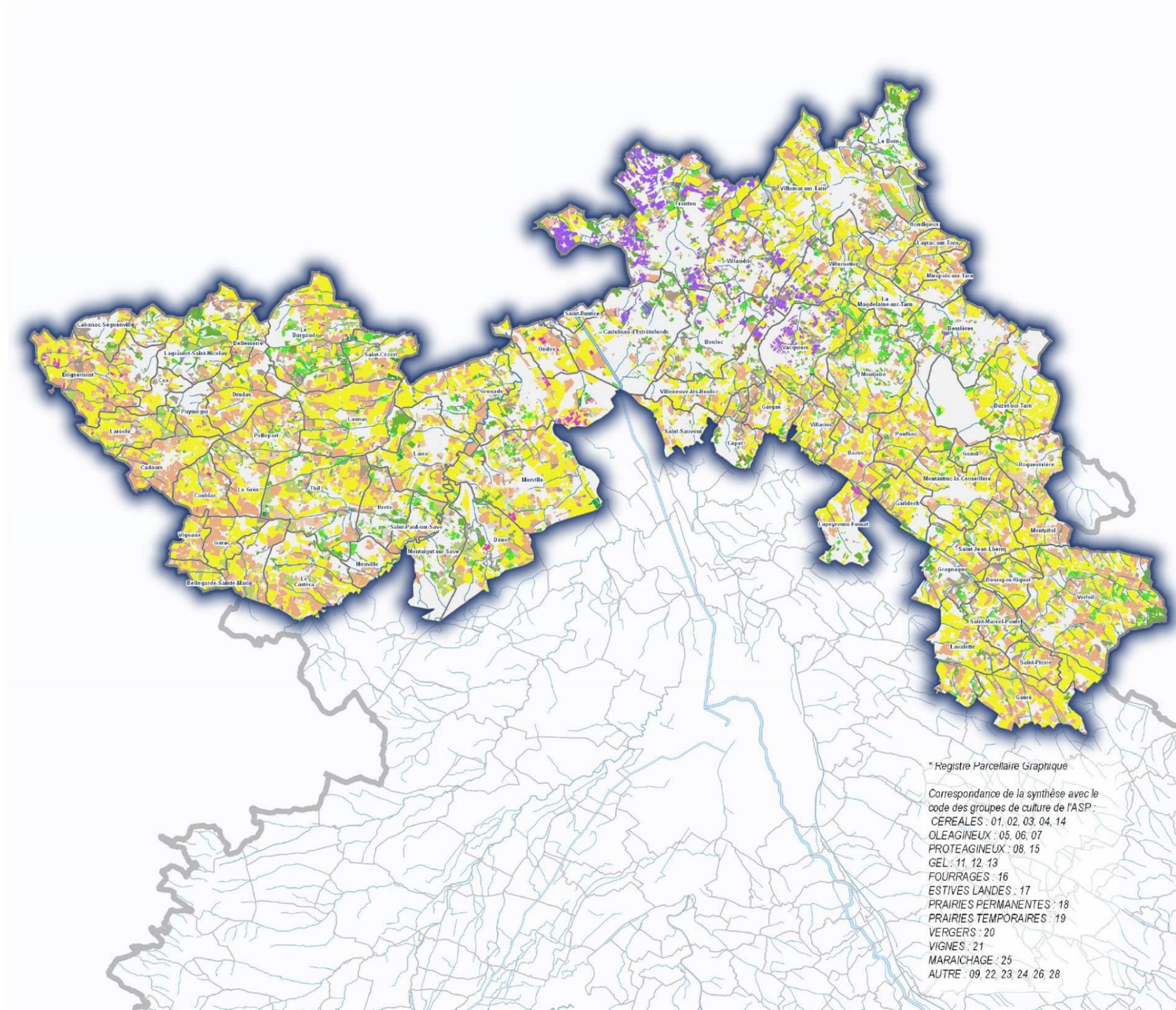
Source : RPG 2021

L'observation de la répartition de l'assolement au cours de la période 2011-2021 (graphique ci-après) fait apparaître :

- Une stabilité dans les surfaces en céréales,
- Une tendance à la réduction des surfaces en oléagineux,
- Une progression des surfaces en gel,
- Une réduction importante des prairies temporaires et parallèlement une forte augmentation des prairies permanentes et des surfaces en fourrage,
- Un maintien des surfaces en vigne voire une légère progression,
- Un fort accroissement de la part des protéagineux notamment au cours des 6 dernières années,
- Une légère progression de la part des surfaces en maraichage et en arboriculture.



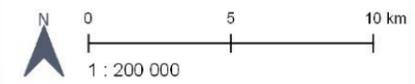
Voir ci-après carte de l'assolement : cultures déclarées à la PAC en 2021



**DIAGNOSTIC AGRICOLE
REVISION DU SCOT NORD
TOULOUSAIN**

**ASSOLEMENT 2021
selon le RPG***

- Limites de communes
- SCOT Nord Toulousain
- Type d'assolement**
- CEREALES (24 990 ha)
- OLEAGINEUX (12 618 ha)
- GEL (4 049 ha)
- PRAIRIES PERMANENTES (3 390 ha)
- FOURRAGES (2 981 ha)
- PRAIRIES TEMPORAIRES (1 851 ha)
- PROTEAGINEUX (1 491 ha)
- VIGNES (1 456 ha)
- MARAICHAGE (336 ha)
- VERGERS (156 ha)
- ESTIVES LANDES (91 ha)
- AUTRE (1 281 ha)



* Registre Parcellaire Graphique

Correspondance de la synthèse avec le code des groupes de culture de l'ASP :

- CEREALES : 01, 02, 03, 04, 14
- OLEAGINEUX : 05, 06, 07
- PROTEAGINEUX : 08, 15
- GEL : 11, 12, 13
- FOURRAGES : 16
- ESTIVES LANDES : 17
- PRAIRIES PERMANENTES : 18
- PRAIRIES TEMPORAIRES : 19
- VERGERS : 20
- VIGNES : 21
- MARAICHAGE : 25
- AUTRE : 09, 22, 23, 24, 26, 28

Réalisation : Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne, Mars 2023
Sources : SCOT Nord Toulousain, IGN (RPG21, BD topo), Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne



1.4 Elevage

Les données du recensement agricole 2020 (RGS) sur le SCoT Nord Toulousain correspondant aux exploitations ayant leur siège sur le territoire :

Effectifs par catégories de cheptel sur le territoire du SCOT Nord Toulousain

	exploitations en ayant		cheptel (têtes)		cheptel (UGB)		exploitations ayant un cheptel en AB
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2020
total ensemble du cheptel	356	218	-	-	9 624	7 017	21
total bovins	102	58	5 445	3 310	5 008	2 943	4
vaches laitières	29	15	1 265	576	1 834	835	0
vaches allaitantes	73	45	1 424	1 036	1 282	932	-
total ovins	58	43	4 672	7 450	745	1 068	4
brebis mères laitières	0	s	0	s	0	s	s
brebis mères allaitantes	54	37	3 865	4 158	657	707	3
total caprins	11	12	394	636	103	126	0
chèvres	10	9	308	321	92	96	-
total équins	89	54	1 158	1 207	1 071	1 207	4
juments selle	48	37	400	248	360	223	-
juments lourdes	9	4	60	9	60	9	-
total porcins	13	9	257	276	86	99	s
truires ¹	s	s	s	s	s	s	-
total volailles	193	69	173 953	106 900	2 582	1 569	6
poules pondeuses d'œufs de consommation	s	37	s	63 499	s	889	5
poulets de chair et coqs	84	26	44 805	12 265	493	135	0
lapines mères	25	8	175	34	29	6	0
apiculture (nombre de ruches)	13	25	3 391	4 898	-	-	4

¹ truires-mères et cochettes

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020
 champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes
 s : secret statistique
 - : pas de données

Entre les deux derniers recensements le nombre de cheptel a fortement diminué. On note cependant une augmentation du nombre de têtes sur les cheptels ovins, caprins équins et porcins. Ces chiffres traduisent les effets des crises successives de l'élevage.

A partir des données du fichier SIRENE 2023 de la base de données IPG¹ 2022, qui identifient les ateliers présents sur l'aire du SCoT (le siège d'exploitation pouvant être extérieur au territoire), on dénombre :

- **236** ateliers d'élevages bovins, ovins, caprins (sources IPG 2022).
- **42** activités équinnes (source fichier SIRENE 2023).
- **60** ateliers d'élevage avicole (source fichier SIRENE 2023)

Ateliers d'élevage sur le territoire du SCoT NT

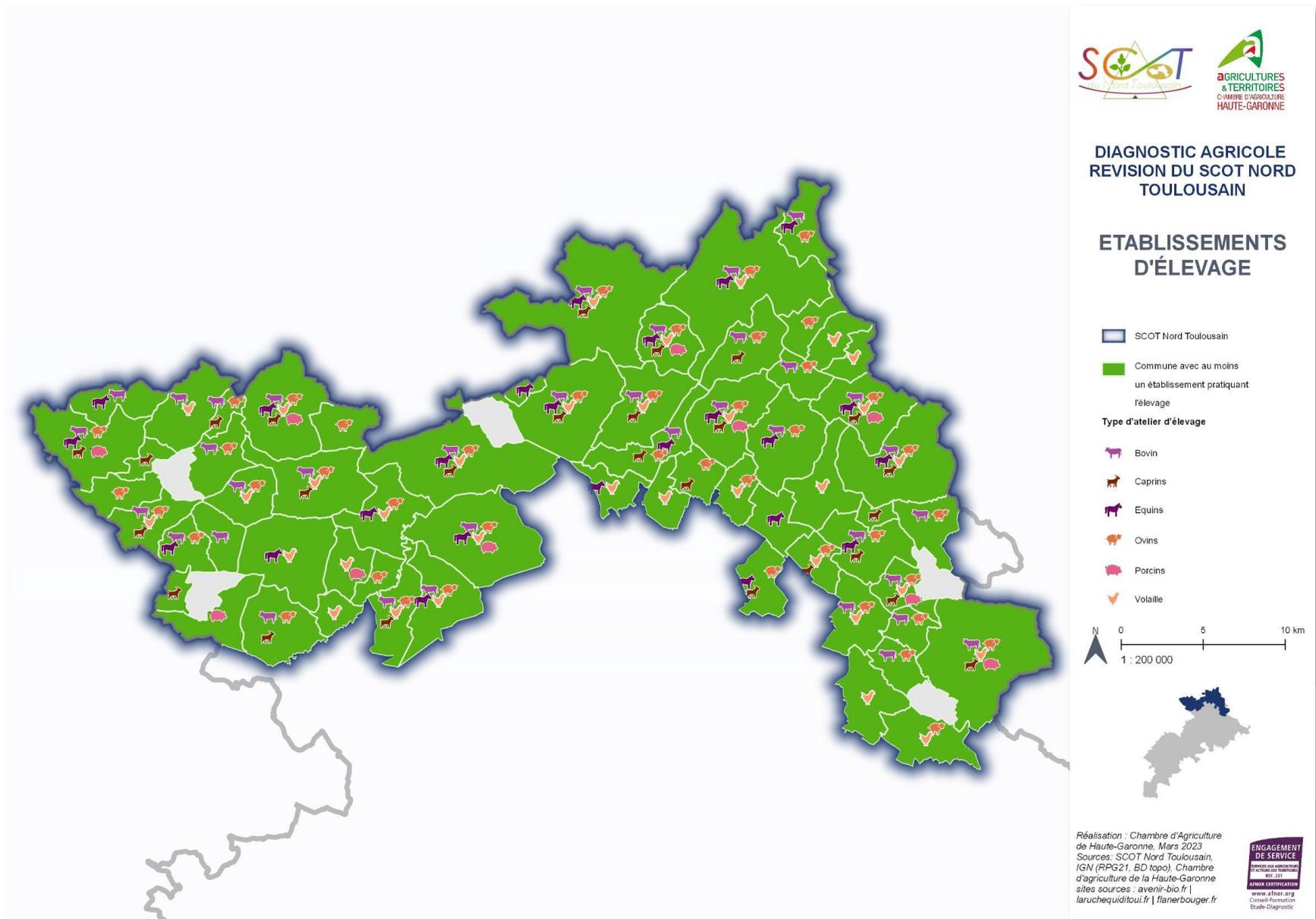
Ateliers d'élevages	SCoT NT	Hte-Garonne	<i>% SCoT NT / Hte-Garonne</i>
Bovins	67	1 327	5%
Ovins	120	1 245	10%
Porcins	37	400	9%
Caprins	12	149	8%
Equins	42	182	23%
Aviculture	60	315	19%
Total	338	3 618	9%

Sources : bovins, ovins, caprins, porcins : fichier identification animale Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne 2022.

Equins, Aviculture : Fichier SIRENE 2023

Voir carte ci-après : repérage des cheptels à l'échelle communale.

¹ IPG : Identification Pérenne Généralisée. Mis en place dans les années 80 pour répondre aux exigences de traçabilité à des fins sanitaires. Ce système garantit la transparence quant à l'origine des animaux vendus ou abattus pour la consommation.



1.5 Circuits courts

Pour les exploitations agricoles, la vente en circuits courts permet une meilleure valorisation de leur production et pour certaines de développer l'emploi.

Parallèlement, les circuits courts répondent aux attentes du consommateur soucieux de la qualité et la traçabilité des produits alimentaires.

Les circuits courts regroupent un certain nombre de formes de vente. Ces ventes concernent les fruits et légumes mais aussi la viande, le vin, le miel, les conserves (viande et légumes), le pain, etc.

Quelques définitions (source Ministère de l'Economie) :

- **Circuits courts**

La définition des circuits courts, admise par l'administration, correspond à une vente présentant un intermédiaire au plus.

- **Vente directe**

Toute forme de communication concernant les ventes directes de produits agricoles doit correspondre à une remise des produits du producteur au consommateur. Dès lors les produits issus de l'achat-revente ne peuvent être commercialisés dans le cadre d'une vente directe. Aucun intermédiaire ne saurait être toléré, dans le respect de l'article L. 121-2 du Code de la consommation.

- **Points de vente collectifs – magasins de producteurs**

Les magasins de producteurs regroupent plusieurs exploitants agricoles dans un point de vente collectif.

Le Code rural et de la pêche prévoit : « article L. 611- 8. - Dans une optique de valorisation de leur exploitation et de leur terroir, les producteurs agricoles locaux peuvent se réunir dans des magasins de producteurs afin de commercialiser leurs produits dans le cadre d'un circuit court organisé à l'attention des consommateurs. Ils ne peuvent y proposer que des produits de leur propre production, qu'elle soit brute ou transformée. Ces produits doivent représenter en valeur au moins 70 % du chiffre d'affaires total de ce point de vente. Pour les produits transformés ou non, non issus du groupement, les producteurs peuvent uniquement s'approvisionner directement auprès d'autres agriculteurs, y compris organisés en coopératives, ou auprès d'artisans de l'alimentation, et doivent afficher clairement l'identité de ceux-ci et l'origine du produit ».

- **Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP)**

Déposé à l'INPI, la marque « AMAP » correspond à une démarche entre un groupe de consommateurs et un producteur. Ces associations mettent en place les moyens nécessaires pour permettre la vente de la production : local, heures pour la distribution des produits, etc. Le réseau des AMAP aide les exploitants qui souhaitent des conseils de méthodes de production (rotation des cultures, etc.).

Les modalités de commercialisation en circuits courts sont diverses, une même exploitation peut utiliser plusieurs modes de commercialisation (vente sur l'exploitation, vente sur les marchés, vente en ligne, dans les magasins de producteurs, ...).

D'après des données du RGA 2020 (voir ci-dessous), sur le territoire : **241 exploitations** pratiquent les **circuits courts** (hors vente de vin), dont **198** pratiquent la **vente directe** (hors vente de vin).

La carte ci-après représente quelques modes de circuits courts recensés sur le territoire :

- 8 communes du SCoT accueillent un ou plusieurs marchés de plein vent. La vente sur les marchés de plein vent constitue un mode de commercialisation directe de proximité. Les municipalités ont obligation de réserver 10 % des emplacements aux producteurs locaux.
- 4 communes accueillent un ou plusieurs points de vente AMAP.
- 4 communes accueillent un point de retrait de vente en ligne « La ruche qui dit oui ».
- 17 communes comptent une ou plusieurs exploitations adhérentes au réseau « Bienvenue à la ferme »

Focus sur le réseau « Bienvenue à la ferme » qui est une marque commerciale française des Chambres d'agriculture. Il s'agit du principal réseau de producteurs fermiers et d'accueil touristique dans les fermes, par les agriculteurs français.



Ce réseau de diversification de l'activité agricole, créé en 1988, est constitué d'agriculteurs qui adhèrent à une charte éthique qui repose sur une exigence de qualité des produits, de l'accueil, des services et de l'environnement.

Les activités labélisées « Bienvenue à la ferme » comprennent :

- La vente directe de produits fermiers (à la ferme, magasin collectif de producteurs, Drive Fermier, Marchés des Producteurs de Pays) ;
- Les séjours (gîte et chambre d'hôte, camping et camping-cars) ;
- Les loisirs (ferme équestre, découverte et pédagogique) ;
- La restauration à la ferme (ferme auberge, goûter / casse-croûte à la ferme, traiteur...).

En Haute Garonne, en 2023, 115 agriculteurs adhèrent au réseau « Bienvenue à la ferme », dont 25 sur le territoire du SCoT Nord Toulousain.

Ci-après, les données du recensement agricole 2020, avec les exploitations qui ont leur siège sur le territoire du SCoT avec des activités de transformation, diversification et circuits courts :

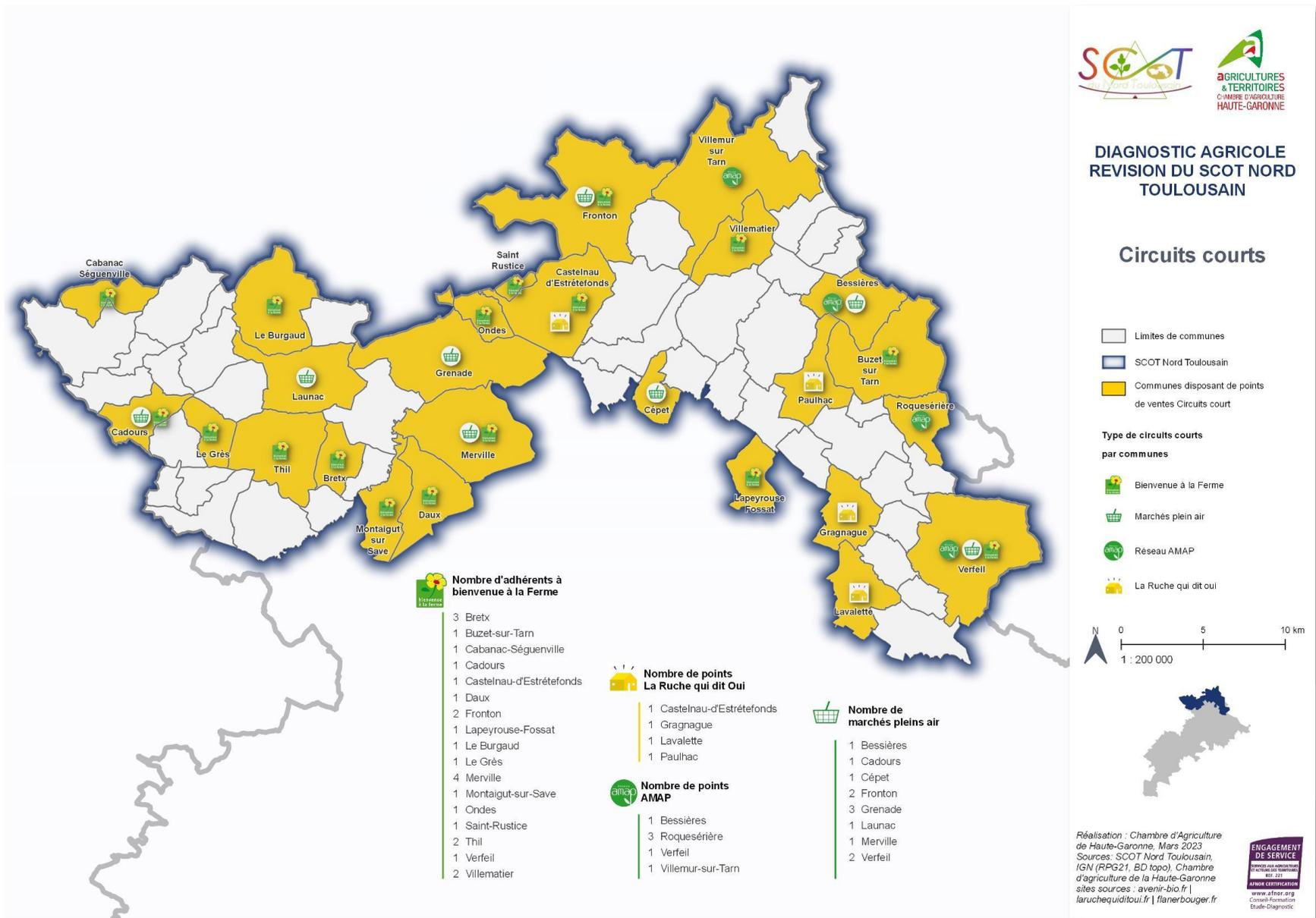
Activités de transformation, diversification et circuits courts

exploitations en ayant	2010	2020	évolution 2020/2010	part en 2020 (%)
nombre total d'exploitations	1 092	1 007	-8 %	100 %
activités de transformation (hors vinification à la ferme) dont	37	69	86 %	7 %
transformation de lait	s	5	s	0 %
transformation ou découpe de viande	-	34	-	3 %
transformation de fruits et/ou légumes ¹	-	16	-	2 %
activités de diversification dont	72	134	86 %	13 %
travail à façon	33	81	145 %	8 %
tourisme - hébergement - loisirs	25	23	-8 %	2 %
énergie renouvelable (pour la vente)	s	24	s	2 %
circuits courts (hors vin) dont	225	241	7 %	24 %
vente directe (hors vin)	168	198	18 %	20 %

¹ fleurs et plantes exclues en 2010

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020
 champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes
 s : secret statistique
 - : pas de données

Voir carte ci-après visualisation des circuits courts sur le territoire du SCoT.



1.6 Nombre d'exploitations agricoles

Selon la source de donnée utilisée le nombre d'exploitations présentes sur le territoire peut sensiblement différer :

Donnée RGA : Recensement Général de l'Agriculture

Le RGA compte le nombre d'exploitations agricoles qui ont leur siège social implanté sur le territoire considéré quel que soit la localisation des surfaces exploitées.

En 2020, 1 007 exploitations agricoles ont leur siège sur le territoire du SCOT Nord Toulousain.

Comme vu au paragraphe 1.1.1 ci-dessus, au cours des cinquante dernières années le nombre d'exploitations a été divisé par 2.9.

Année RGA	Nombre exploitations ayant leur siège sur le territoire
1970	2 910
1979	2 383
1988	2 020
2000	1 386
2010	1 092
2020	1 007

Donnée RPG Registre Parcelaire Graphique 2021

Le registre parcellaire graphique permet d'identifier sur le territoire les parcelles qui sont annuellement déclarées à la PAC par les exploitants agricoles quelle que soit la localisation des sièges d'exploitations.

En 2021, 1 156 exploitations différentes cultivaient des surfaces sur le territoire du SCOT.

Données MSA traitement ODR-CRAO

Le Pôle Economie et Prospective de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie (CRAO), traite des données sur les exploitants et les exploitations agricoles, de l'Observatoire du Développement Rural (ODR) sur la base des fichiers de la MSA.

En 2020 : 833 exploitations agricoles ont leur siège sur le territoire sur SCOT Nord Toulousain.

1.7 Espaces agricoles « sous pression »

Les documents de planification, PLU, carte communale, déterminent le devenir des espaces agricoles.

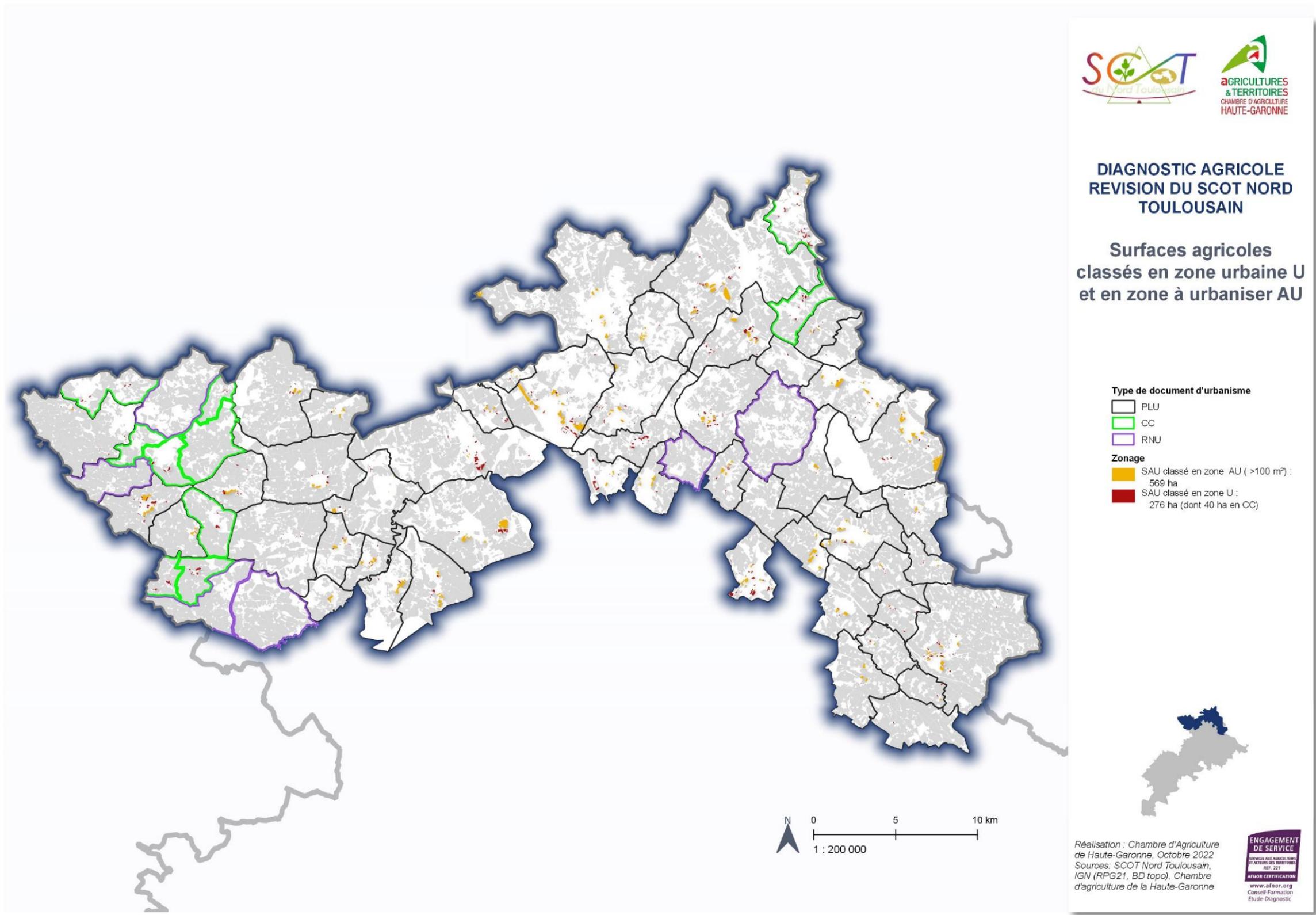
Les espaces agricoles qui se situent dans les zones urbaines « U » des PLU et cartes communales et dans les zones à urbaniser « AU » des PLU sont dits « sous pression ». Ils sont destinés à changer d'affectation et à être artificialisés à court et moyen terme et perdront leur fonction de production agricole.

L'analyse des zonages des documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire fait ressortir 845 ha de surfaces agricoles (RPG 2021) « sous pression », dont :

- 276 ha classés en zone urbaine U,
- 569 ha classés en zone à urbaniser AU.

Nota : les communes en RNU et la commune de Paulhac dont le PLU n'est pas digitalisé ne sont pas comptabilisées.

Les **845 ha** de surfaces agricoles « sous pression », classées en **zone U et AU** des PLU et cartes communales, sont représentés sur la carte pages suivante.



2 - Approche socio-économique de l'agriculture

2.1 Estimation des emplois agricoles

2.2.1 Emplois salariés

Les données sur les emplois salariés (issues des fichiers MSA) comportent les emplois directement générés par les exploitations agricoles et les emplois indirects générés par les filières agricoles.

En **2020 le secteur agricole** génère : **2 749 emplois salariés** représentant **1 172 ETP** (Equivalent Temps plein), dont :

- **2 281 emplois sur les exploitations agricoles**, représentant **838 ETP**, sur 833 exploitations
- **468 emplois dans les établissements du secteur agricole hors exploitations**², représentant **334 ETP** dans 86 établissements.

2.2.2 Emplois non-salariés (estimation)

Les emplois non-salariés, plus difficiles à quantifier, concernent les chefs d'exploitations et responsables d'entreprises hors exploitations agricoles ayant un statut de non-salariés. Seules les exploitations agricoles « professionnelles » (hors cotisants solidaires), sont retenues pour estimer le nombre d'**emplois non-salariés dans les exploitations agricoles**.

En **2020**, le territoire compte :

- **785 chefs d'exploitations**,
- 160 chefs d'exploitations avec un statut de cotisant solidaire (individu avec une activité agricole insuffisante pour bénéficier du statut de chef d'exploitation).

Nota : l'estimation du nombre d'emplois non-salariés dans les établissements du secteur agricole hors exploitations agricoles n'est pas réalisée car trop hasardeuse.

2.2.3 Estimation du nombre d'emplois dans la sphère agricole

L'estimation du nombre d'emplois générés par le secteur agricole détaillée dans le tableau ci-dessous, est basée sur les emplois salariés dans les exploitations et hors exploitations (données MSA), et sur l'estimation du nombre d'emplois non-salariés dans les exploitations agricoles.

Sur le territoire du SCOT Nord Toulousain, **en 2020, 1 exploitation génère :**

- **1.95 ETP sur les exploitations agricoles**, soit un total de 1 623 ETP.
- **2.35 ETP sur l'ensemble de la sphère agricole** (ETP salariés exploitations et hors + ETP non-salariés estimés sur les exploitations) soit un total de 1 957 ETP.

² **Les établissements du secteur agricole hors exploitations** regroupent les activités suivantes : Entreprises de travaux agricoles, Entreprises de jardins, paysagistes, Sylviculture, Coopératives diverses, Stockage et conditionnement de produits agricoles, Approvisionnement, Collecte, traitement, distribution de produits laitiers, Traitement des viandes, Conserverie de produits autres que la viande, Vinification, Insémination artificielle, Sucrierie, distillation, Meunerie, panification, Sylviculture, Exploitations de bois & Scieries, Unions et fédérations, Mutualité agricole, Crédit agricole, Autres organismes professionnels, Etablissements d'enseignement technique agricole, Gardes-chasse, garde-pêche, Jardiniers, gardes forestiers.

Récapitulatif de l'emploi agricole dans les exploitations et les filières agricoles

Emplois Salariés et non-salariés Données générales	2020	
	SCOT NT	Haute-Garonne
Dans les exploitations agricoles		
Nombre d'exploitations agricoles (EA) employant des salariés	833	4 872
Nombre total de salariés	2 281	5 963
Nombre total d'ETP ³	838	2 220
Dans les établissements du secteur agricole hors exploitations		
Nombre total d'établissements employeurs de main d'œuvre salariée	86	583
Actifs salariés	468	6 890
Nombre total d'ETP	334	5 301
Dans la sphère agricole globale (exploitations et hors exploitations)		
TOTAL exploitations agricoles et établissements du secteur agricole employant des salariés	919	5 455
TOTAL Actifs salariés	2 749	12 853
TOTAL ETP salariés	1 172	7 521
<i>p.m. Nombre d'exploitations sur le territoire</i>	833	4 872
Ratio ETP salarié généré par EA dans les exploitations agricoles	1	0.45
Ratio ETP salarié généré par EA dans le secteur agricole hors exploitations agricoles	0.40	1.08
Ratio ETP salarié généré par EA dans la sphère agricole (exploitations et hors exploitations)	1.40	1.54
Estimation Emplois non-salariés		
Dans les exploitations agricoles ⁴	785	4 481
Estimation Emploi total dans les exploitations et dans la sphère agricole (en ETP)		
TOTAL ETP salarié et non salarié dans les exploitations agricoles	1 623	6 701
Ratio ETP (salarié et non salarié) généré par EA dans les exploitations agricoles	1.95	1.37
Total emplois dans la sphère agricole ⁵	1 957	12 002
Ratio emplois générés par EA dans la sphère agricole	2.35	2.46

Sources : données MSA / traitement ODR-CRAO.

³ ETP : Equivalent Temps Plein

⁴ Estimation : nombre total d'exploitations agricoles moins les exploitations dont le chef d'exploitation a le statut de Cotisant Solidaire

⁵ Estimation du nombre d'emplois non-salariés dans les exploitations agricoles + ETP salariés dans les exploitations et hors exploitations.

2.2 Dynamique départs / installations

Au niveau national, le ratio départ/installation est de 2 départs pour 1 installation. Aujourd'hui, 60 % des agriculteurs ont plus de 50 ans. Dans les 10 années à venir la moitié des agriculteurs actifs auront cessé leur activité.

Dans ce contexte, le renouvellement des générations d'actifs en agriculture est un enjeu de premier ordre.

Sur le territoire du SCOT Nord Toulousain en 2020 :

2020	Scot NT	Hte-Garonne	% SCoT NT/Hte-Garonne
Nbre d'exploitations	833	4 872	17 %
Nbre de Chefs d'exploitations (CE)	945	5 466	17,2 %
Nbre d'installations de CE	36	153	23.5%
<i>Dont - de 40 ans</i>	18	62	29 %
<i>Dont cotisants solidaires</i>	8	36	22.2%
Nbre de départs de CE	53	350	15.1 %
<i>Dont - de 40 ans</i>	7	34	20.5 %
Taux de renouvellement des CE, moyenne 2017-2019	2.9%	2.5%	
Taux de remplacement des CE, moyenne 2017-2019	60.4%	53.3%	
Taux de départs des CE, moyenne 2017-2019	5.0%	4.8%	

Source : données MSA / traitement ODR-CRAO.

Les données sur l'installation et le départ concernent le nombre d'exploitants et non le nombre d'exploitations. (1 exploitation peut regrouper plusieurs exploitants).

Les données ne prennent pas en compte les transmissions d'exploitations entre époux

CE : Chef d'exploitation

Taux de renouvellement : nombre d'installations de CE (hors transferts entre époux) / nombre total de CE

Taux de remplacement : nombre d'installations de CE (hors transferts entre époux) / (nombre de départs de CE - nombre d'installations par transfert entre époux l'année suivante)

Taux de départ : nombre de départs de CE (moins les installations par transfert entre époux l'année suivante) / nombre total de CE

En 2020 le ratio départ/installation sur le territoire est plus favorable qu'à l'échelle du département :

- SCoT NT : 1.47 départ pour 1 installation (53/36)
- Haute-Garonne : 2.29 départs pour 1 installation (350/153)

Les exploitants de moins de 40 ans, qui font partie de la catégorie « jeunes agriculteurs », représentent la moitié des agriculteurs qui s'installent.

Dans le cadre des installations, 22 % s'installent en tant que « cotisants solidaires », ce qui traduit des installations progressives (reconversions professionnelles, transition progressive vers une activité agricole), avec maintien d'une activité professionnelle en parallèle.

2.3 Principales filières agricoles

2.3.1 Filières « Amont » approvisionnement et accompagnement des exploitations

Les établissements d'approvisionnement et d'accompagnement des exploitations, les plus significatifs, sont listés ci-après.

La liste de ces établissements n'est pas exhaustive, seules les structures les plus représentatives sont recensées dans la présente étude, ne figurent pas dans ce recensement les banques, les cabinets comptables et de gestion, les laboratoires, etc ...

- **Les coopératives** : elles constituent l'un des acteurs majeurs du monde agricole, car elles interviennent en amont et en aval de la production agricole : conseil, approvisionnement (semences, fertilisants, ...), collecte, stockage, transformation, commercialisation.
- **Les négociants** : ils interviennent sur les mêmes missions que les coopératives mais dans un cadre individuel.
- **Les entreprises de vente de matériel et fournitures agricoles** : vente d'approvisionnement et divers matériels.
- **Les Entreprises de Travaux Agricoles (ETA)** : elles réalisent des chantiers au service des exploitants agricoles et forestiers, des propriétaires et des entreprises, des collectivités locales et établissements publics. Elles sont majoritairement créées par des exploitants agricoles, elles leur permettent d'amortir le matériel dans lequel ils investissent, de compléter leur activité principale.
- **Les CUMA** (Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole) : elles permettent aux agriculteurs de mutualiser des moyens : matériels, main-d'œuvre, hangars, ateliers..., et de réduire les coûts de **mécanisation et d'équipements. Elles sont également des lieux d'échanges et de solidarités entre les exploitants.**
- **Les Associations Syndicales Autorisées : ASA d'irrigation** : une ASA d'irrigation est un groupement de propriétaires constitué pour permettre la mise en œuvre et l'entretien à frais communs de travaux **d'irrigation (lac, station de pompage, réseau sous pressions).**

Le territoire compte **97 établissements** représentant les filières décrites ci-dessus.

Voir tableau et carte ci-après sur la répartition des principales filières amont et accompagnement des exploitations sur le territoire du SCOT Nord Toulousain.

Type d'établissement	SCoT Nord Toulousain	Haute-Garonne
Coopératives	21	105
Négociants	12	165
Fournisseurs de matériel	13	71
ETA (Entreprise de travaux agricoles)	27	137
CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole)	13	98
ASA (Association Syndicale Autorisée)	11	53
TOTAL	97	638

Sources : Fichier Sirène (2022)

Voir carte ci-après localisation des établissements des filières « amont »

2.3.2 Filières « aval »

Comme pour la filière « amont » les établissements de la filière « aval » sont recensés à partir des données du fichier Sirene. Ont été retenus les établissements travaillant pour l'industrie agroalimentaire et le commerce de gros.

Le territoire compte **145 établissements** travaillant dans l'industrie alimentaire et le commerce de gros sur le territoire.

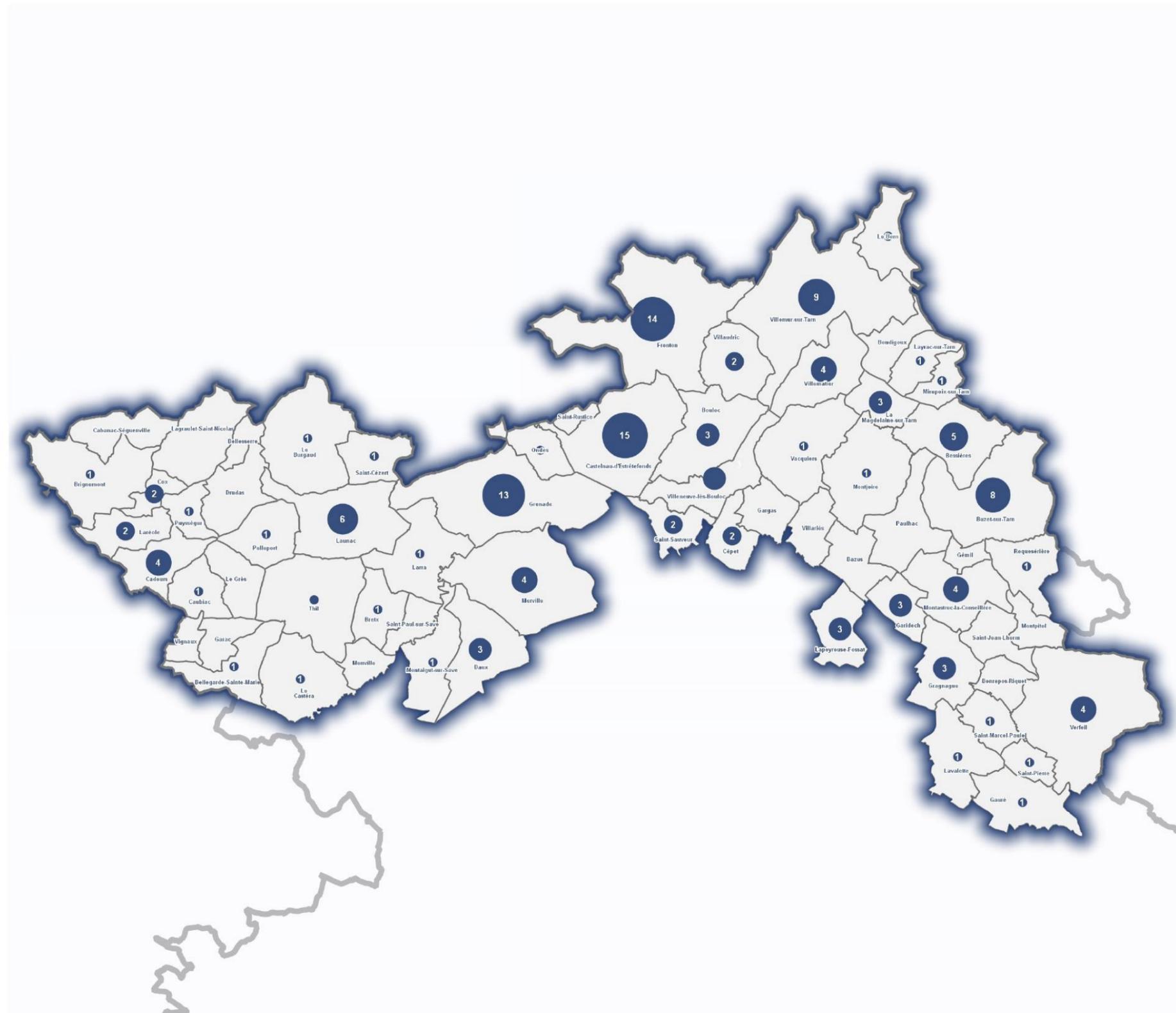
Voir tableau et carte ci-après.

Établissements travaillant pour l'industrie agroalimentaire et le commerce de gros en 2021.

Catégorie d'établissements de l'industrie agroalimentaire et le commerce de gros	SCoT Nord Toulousain	Haute-Garonne
Autres produits de l'alimentation humaine	22	201
Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux	31	208
Commerce de gros de produits alimentaires et boissons (hors prod. à base de tabac)	47	592
Fabrication de produits de boulangerie et pâtes (hors artisans de l'alimentaire)	13	119
Fabrication d'aliments pour animaux	1	8
Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales	19	100
Industrie des boissons	0	2
Industrie des fruits et légumes	2	32
Industrie des viandes (hors artisans de l'alimentaire)	8	92
Industrie du poisson	0	3
Industrie laitière	1	20
Travail des grains	1	7
Total Établissements	145	1 384

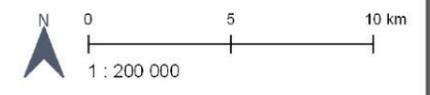
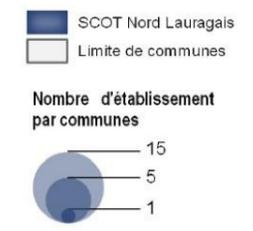
Source : INSEE Sirene 2022

Voir carte ci-après localisation des établissements des filières « aval »



**DIAGNOSTIC AGRICOLE
REVISION DU SCOT NORD
TOULOUSAIN**

**Recensement des
principales industries
alimentaires**



Réalisation : Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne, Mars 2023
Sources: SCOT Nord Toulousain, IGN (RPG21, BD topo), Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne



2.4 Estimation de la valeur du potentiel de production des terres agricoles

Avertissement :

Les estimations qui suivent sont établies à partir des **données macro-économiques** (échelle régionale) issues de la statistique publique (INSEE, AGRESTE).

Afin de **corriger les effets de la conjoncture**, les valeurs retenues correspondent à la moyenne des 5 dernières années de résultats connus.

Elles prennent en compte les **résultats des principales filières de production** présentes sur le territoire.

2.4.1 Estimation de la valeur du potentiel de production des terres agricoles

L'estimation du potentiel de production des terres agricoles du territoire est calculée à partir du **produit brut dégagé par l'agriculture**.

Le produit brut est déterminé à partir des sources suivantes :

Estimation réalisée à partir des données du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) diffusées par le Ministère de l'Agriculture (statistique Agreste) à l'échelle régionale. Données issues d'un échantillon représentatif de données comptables d'exploitations agricoles et des différentes filières de production.

Le produit brut du territoire se calcule sur la base des productions et des surfaces des exploitations du territoire, il n'intègre pas les aides financières de la PAC.

L'estimation de la valeur du potentiel de production de ces surfaces agricoles sur le territoire du SCoT a nécessité un regroupement des cultures issues du RPG pour correspondre aux OTEX (Orientations Technico-économiques et Exploitations) fournies dans les données du RICA :

Assolement RPG 2021	SAU EN HA	%	OTEX RICA	SAU EN HA	%
CEREALES	24 990	46 %	Grandes cultures	39 099	71 %
OLEAGINEUX	12 618	23 %			
PROTEAGINEUX	1 491	3 %			
MARAI / HORTI / VITI	1 983	4 %	Légumes	1 983	4 %
PRAIRIES TEMPORAIRES	4 832	9 %	Polyculture, polyélevage	13 607	25 %
PRAIRIES PERMANENTES	3 390	6 %			
GEL	4 049	7 %			
AUTRES	1 336	2 %			
	54 689			54 689	

Estimation de la valeur annuelle du potentiel de production des surfaces agricoles du territoire

OTEX RICA	SAU EN HA	Production brute (€)/ha	Produit brut moyen du territoire
Grandes Cultures	39 099	1 477 €	57 749 223 €
Cultures Légumières	1 983	18 617 €	36 917 511 €
Polyculture, polyélevage	13 607	1 705 €	23 199 935 €
	54 689		117 866 669 €

Production brute moyenne €/ha : à partir des données du RICA à l'échelle de la région Occitanie, moyenne quinquennale 2014- 2018)

La valeur annuelle du potentiel de production des surfaces agricoles du territoire est estimée : 117,8 M€

2.4.2 Estimation de la valeur économique annuelle générée par l'agriculture sur les filières « aval »

Le produit brut, utilisé ci-dessus pour estimer la valeur du potentiel de production des terres agricoles, intègre les charges correspondant aux filières amont de la production agricole (agrofournitures, ...).

Le potentiel économique des filières « aval » est déterminé à partir d'un rapport établi entre le chiffre d'affaires de la production agricole et celui de l'agroalimentaire.

Les données retenues pour calculer ce ratio sont les données publiées par l'INSEE, le fichier ESANE (Elaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises) à l'échelle régionale. Les données utilisées sont les moyennes quinquennales (2011-2015)

Le ratio régional est de 1.157.

**La valeur du potentiel économique annuelle de la filière aval correspond à :
1.157 x par le potentiel de production des surfaces agricoles (117,8 M€) :**

117.8 M€ x 1.157 = 136.37 M€ (soit 2 493 €/ha)

2.4.3 Estimation de la valeur économique annuelle globale générée par l'agriculture sur le territoire du SCoT Nord Toulousain

Cette valeur correspond à la valeur de la production agricole + la valeur générée dans les filières amont et aval de la production agricole :

117.86 M€ + 136.37 M€ = 254.23 M€, soit une moyenne de 4 648 €/hectare/an.

2.5 Valeur vénale des terres agricoles

La valeur vénale moyenne des terres agricoles et des prairies naturelles est publiée chaque année par arrêté du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Ce barème permet d'avoir une vision indicative des prix pratiqués lors des transactions effectuées dans chaque Petite Région Agricole (PRA).

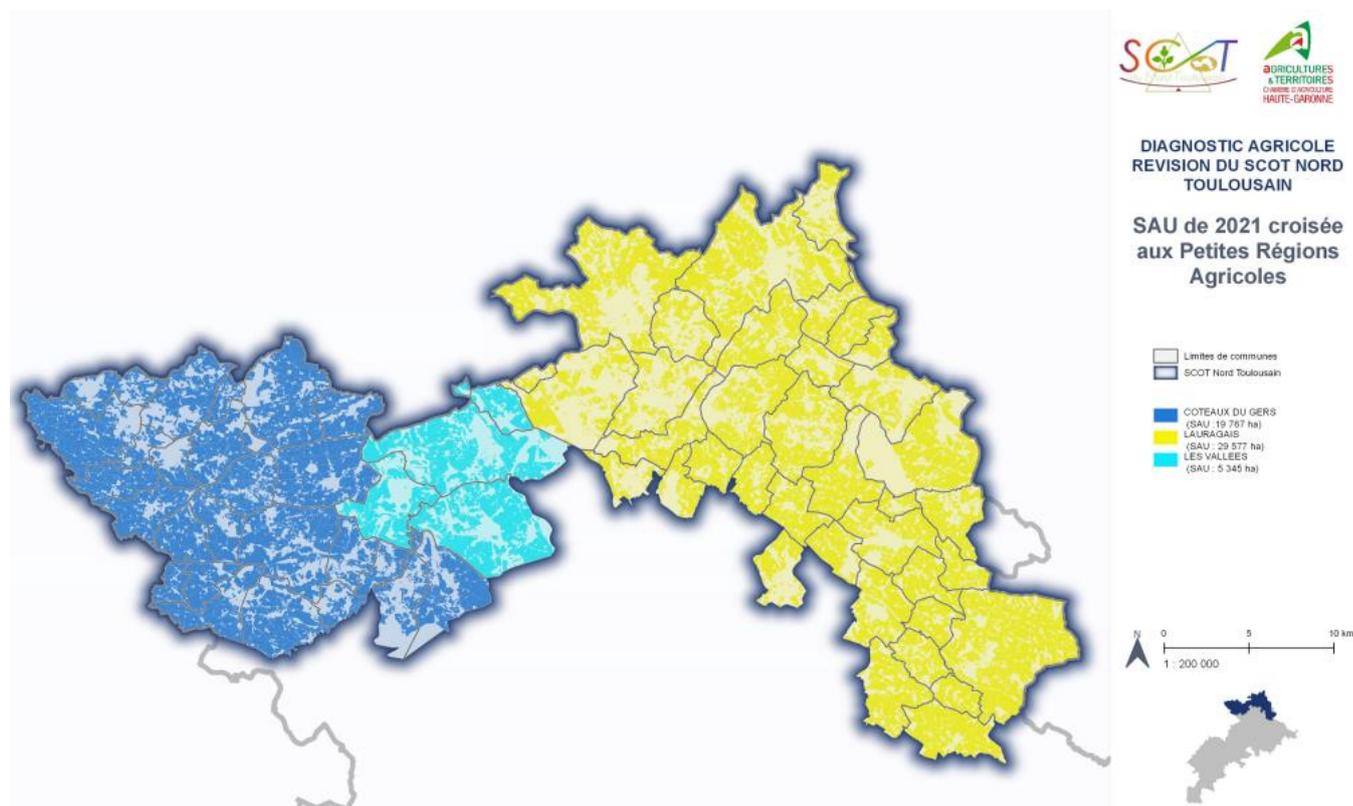
Les prix retenus sont ceux des parcelles ou exploitations non bâties et destinées à conserver leur vocation agricole.

Les prix s'appliquent aux terres libres de tout bail ou dont le bail est résilié dans l'acte de vente, d'une superficie supérieure ou égale à 70 ares.

Les prix publiés sont hors taxe, frais d'acte non compris.

La valeur dominante correspond au prix le plus souvent pratiqué tel qu'il a été constaté ou estimé. Les valeurs maximum et minimum (ou moyenne des prix hauts et moyenne des prix bas selon les tableaux) correspondent respectivement aux prix pratiqués pour les terres les plus chères et les moins chères, compte tenu des conditions locales du marché.

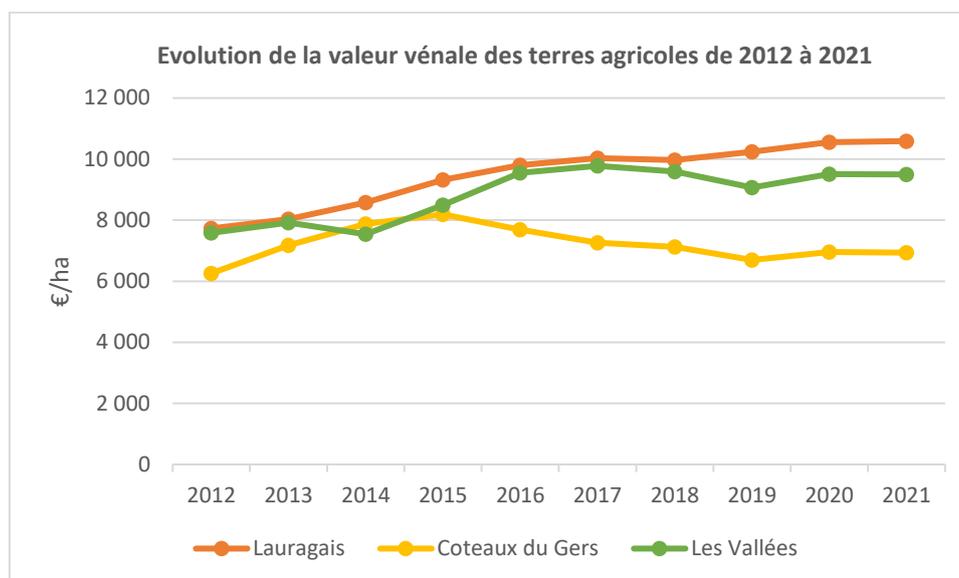
Le territoire du SCoT Nord Toulousain s'étend sur trois Petites Régions Agricoles : Lauragais, Les Vallées, Coteaux du Gers.



Prix des terres agricoles - évolution de 2010 à 2020
Valeur vénale moyenne des terres labourables et des prairies naturelles
de plus de 70 ares, libres à la vente
(prix €/ha)

	Lauragais	Coteaux du Gers	Les Vallées
2012	7 730	6 260	7 590
2013	8 030	7 180	7 920
2014	8 580	7 880	7 540
2015	9 320	8 190	8 490
2016	9 800	7 690	9 550
2017	10 030	7 260	9 780
2018	9 970	7 120	9 590
2019	10 240	6 700	9 070
2020	10 550	6 960	9 510
2021	10 590	6 940	9 500

Source : Ministère de l'Agriculture l'Agroalimentaire et de la Forêt



Source : Ministère de l'Agriculture l'Agroalimentaire et de la Forêt

L'observation de l'évolution des prix au cours des 10 dernières années sur ces trois Petites Régions Agricoles démontre une progression constante des prix, sur la région du Lauragais et dans une moindre mesure sur les Vallées. La région des Coteaux du Gers subit davantage de fluctuation du niveau moyen des prix.

Ces données traduisent une forte tension sur le foncier agricole. La pression foncière est accentuée sur les secteurs à forte attractivité résidentielle et économique. L'accès au foncier pour les exploitants agricoles devient complexe voire impossible (disponibilité, prix).

3 - Approche spatiale de l'agriculture et des enjeux

3.1 Occupation du sol à grande échelle

L'analyse de l'occupation du sol est faite à partir de la carte d'occupation des sols produite par le Centre d'Expertise Scientifique sur l'occupation des sols (CES OSO). Cette donnée est plus exhaustive et mise à jour plus fréquemment que la carte d'Occupation du Sol à Grande Echelle (OCS GE) produite par l'IGN.

Occupation du sol 2021 sur le territoire du SCOT Nord Toulousain

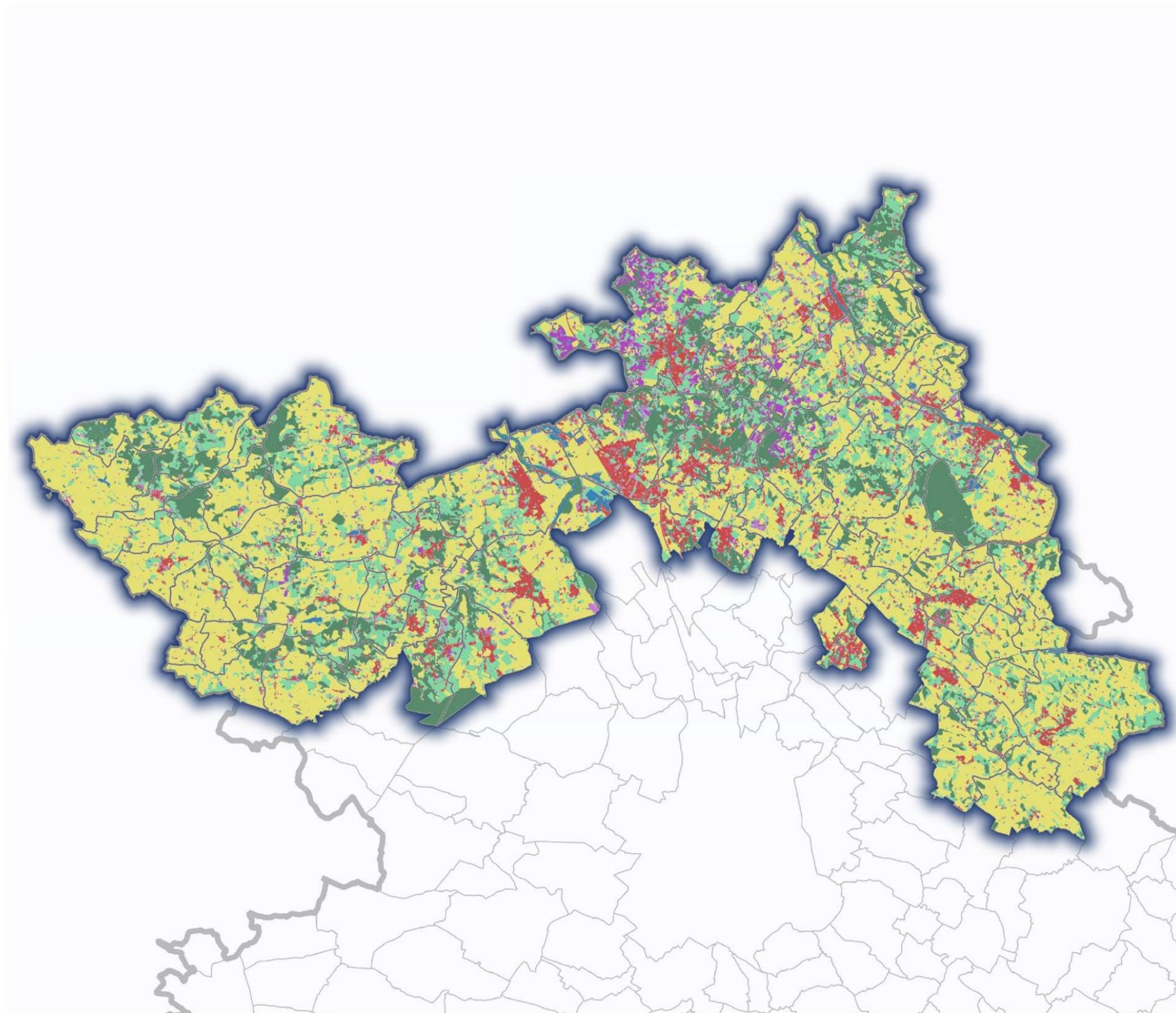
Occupations du sol	Surfaces en ha	%
Surfaces agricoles	65 076	73
Forêts	16 322	18
Surfaces en eau	917	1
Surfaces artificialisées	6 958	8
Total	89 273	

Source : CESBIO

Cette donnée constitue un indicateur complémentaire au registre agricole graphique (RPG) pour visualiser l'empreinte agricole sur le territoire.

Le RPG 2021 comptabilise 54 689 ha, la carte d'occupation du sol 65 076 ha, soit un différentiel de 10 387 ha. Ces surfaces, identifiées comme agricoles mais non déclarées à la PAC en 2021, devront être considérées à vocation agricole, et à préserver à ce titre dans le cadre des travaux du SCOT.

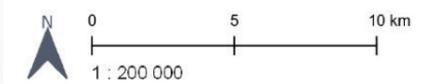
Voir carte page suivante Occupation du sol 2021.



**DIAGNOSTIC AGRICOLE
REVISION DU SCOT NORD
TOULOUSAIN**

**OCCUPATION DU SOL
(BD CES OSO 2021*)**

- SCOT Nord Toulousain
- Limites de communes
- Surfaces agricoles**
 - Cultures (Colza, Céréales à paille, protéagineux, soja, tournesol, maïs...) (total : 43 256 ha)
 - Landes, prairies (total : 17 365 ha)
 - Vergers (total : 2 512 ha)
 - Vignes (total : 1 943 ha)
- Autres surfaces**
 - Forêts (total : 16 322 ha)
 - Surfaces artificielles (zones urbaines, industrielles, commerciales, routes) (total : 6 958 ha)
 - Eaux (total : 917 ha)



*Centre d'Expertise Scientifique sur l'occupation des sols

Réalisation : Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne, Mars 2023
Sources: THEIA (OSO vecteur 2020), SCOT Nord Toulousain, IGN (BD topo), Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne



3.2 Potentiel agronomique des sols

La notion de potentialité agronomique du sol associe :

- Les caractéristiques physiques et chimiques des sols : géologie, lithologie, pédologie, hydrologie ;
- L'environnement naturel : relief, climat ;
- L'intervention humaine visant à améliorer les caractéristiques physiques des sols pour la production agricole : interventions mécaniques, amendement, irrigation, drainage, (...).

En Haute-Garonne, une cartographie du potentiel agronomique des sols a été réalisée en 2010 lors de l'élaboration de la « Charte Agriculture Urbanisme et Territoire de la Haute-Garonne ». Cette cartographie, à l'échelle 1/50 000^{ème}, a été établie à partir de la carte des « Potentialités Agronomiques de la Région Midi-Pyrénées » réalisée par la Chambre Régionale d'agriculture Midi-Pyrénées (CRAMP), et à laquelle ont été ajoutés les données sur les pentes, l'altitude et le potentiel irrigable (voir encadré ci-dessous).

Le potentiel agronomique au 1/50 000^{ème}, distingue 7 catégories de potentiel agronomique : de "très faible" à "très bonne", en intégrant les secteurs de prairies et de boisements. (Voir carte p. suivante).

Les terres bénéficiant d'un potentiel agronomique élevé permettent la diversification des productions et des rendements améliorés. Les sols avec une valeur agronomique plus faible ne sont pas sans intérêt pour l'agriculture, certaines productions peuvent être développées sur les sols moins riches.

Répartition de la SAU (2021) selon le potentiel agronomique

Potentiel agronomique	% de la SAU
Très bon	18 %
Bon	42 %
Moyen	21 %
Faible	13 %
Très faible	5 %

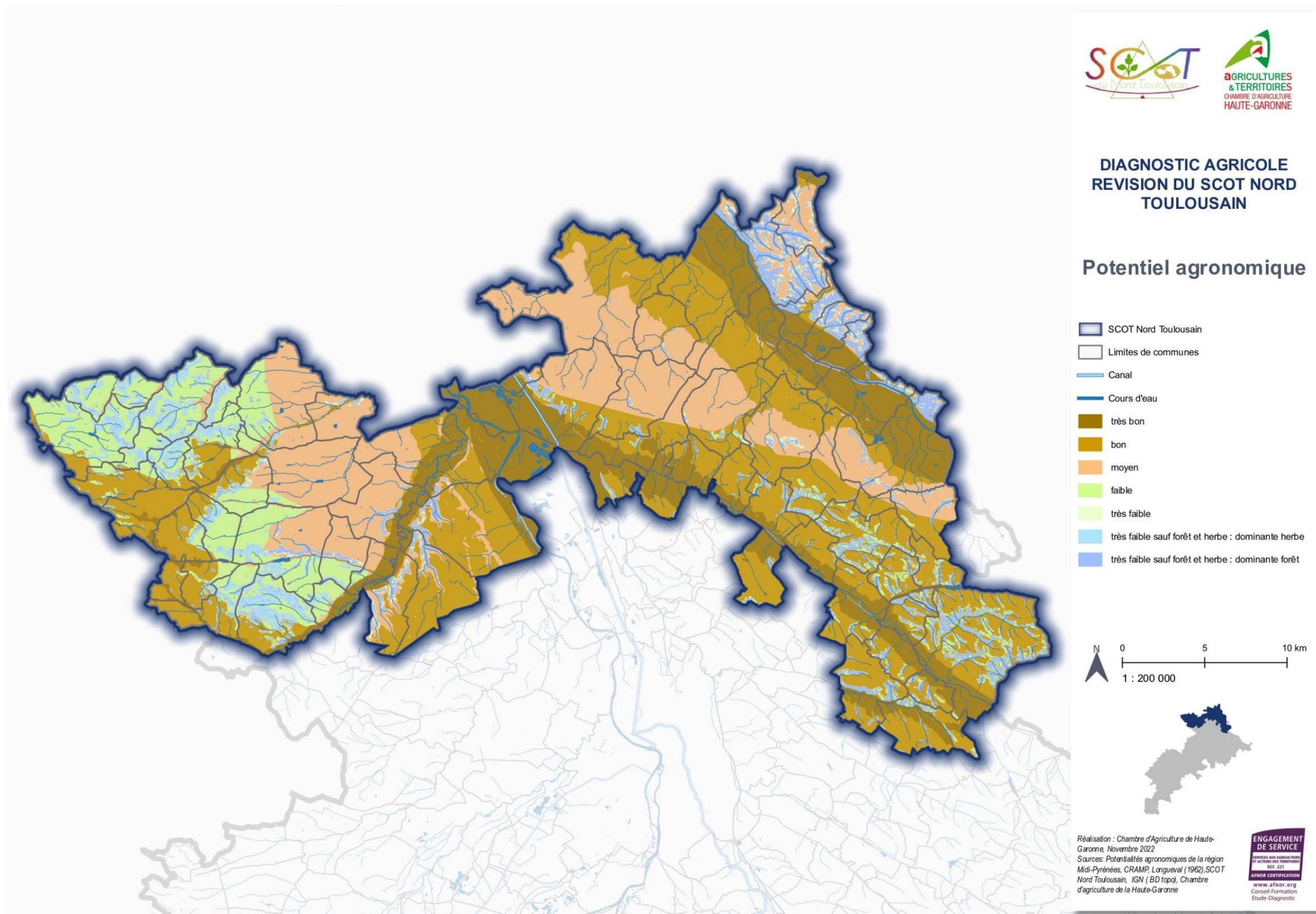
Sources : Potentialités agronomiques de la Haute-Garonne –
Charte Agriculture Urbanisme et Territoire de la Haute-Garonne – 2010

60% des surfaces agricoles sont classées à bon et très bon potentiel agronomique.

Précision sur la méthodologie de réalisation de la carte du potentiel agronomique de la Haute-Garonne

Elle est le résultat du croisement de 4 cartes, sur les données suivantes :

- La pédologie : La carte pédologique de la Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées (CRAMP), établie en 1995, résultant des études des unités pédoclimatiques réalisées en 1922, a servi de donnée de base pour le découpage des zones.
- Les pentes : En se basant sur la bibliographie existante à ce jour (2010), on a pris la valeur 15 %, comme valeur au-delà de laquelle il est plus difficile de cultiver un terrain. D'autre part, les sols plats (<5%) et situés en fond de vallée ont été identifiés comme étant plus intéressants pour l'agriculture.
- L'altitude : Un traitement du MNT (Modèle Numérique de Terrain) au pas de 25 m permet de définir trois zones, l'une de 0 à 600 m, l'autre de 600 à 900 m, la troisième représentant les espaces au-delà de 900 m d'altitude. Un traitement différent du MNT (à partir des courbes de niveau) donne un dernier secteur avec les altitudes de 2 300 m et plus, limite dans le département de la pratique de l'estive.
- L'irrigation naturelle : Cette carte est l'addition de deux cartes, l'une étant les terres situées dans une bande de 300 m de part et d'autre des cours d'eau réalimentés, l'autre représentant les nappes alluviales superficielles d'une capacité d'au moins 20 m³/h. (Sources : BRGM, Étude Soulié 1980).



3.3 Relief

Le relief est un facteur contraignant et limitant pour l'activité agricole. Au-delà d'un certain pourcentage de pente la mécanisation des parcelles est plus difficile.

Les surfaces dont les pentes sont inférieures à 10 % ne présentent pas de contraintes ou limitations particulières à leur mise en culture.

Les parcelles dont la pente est supérieure à 10 % sont considérées comme plus difficiles à exploiter, nécessitant des techniques de culture plus adaptées.

La réglementation de la PAC (Politique Agricole Commune) définit des critères de conditionnalité des aides financières, dont font partie des BSEA : Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales.

Les BSEA concernent 7 thématiques, dont la limitation de l'érosion.

Cette mesure comprend l'interdiction de labourer dans le sens de la pente, entre le 1^{er} décembre et le 15 février, sur les sols en pente de plus de 10 %, vise à limiter l'érosion pour favoriser le maintien et l'intégrité des sols et préserver la qualité des eaux.

75 % de la SAU est constituée de parcelles dont la pente est inférieure à 10 %.

Répartition de la SAU (2021) selon le pourcentage de pente

Pourcentage de pente	Surface SAU en ha	% de la SAU
> à 7 %	33 143	61 %
Entre 7 et 10 %	7 561	14 %
Entre 10 et 15 %	10 180	18 %
< à 15 %	3 805	7 %

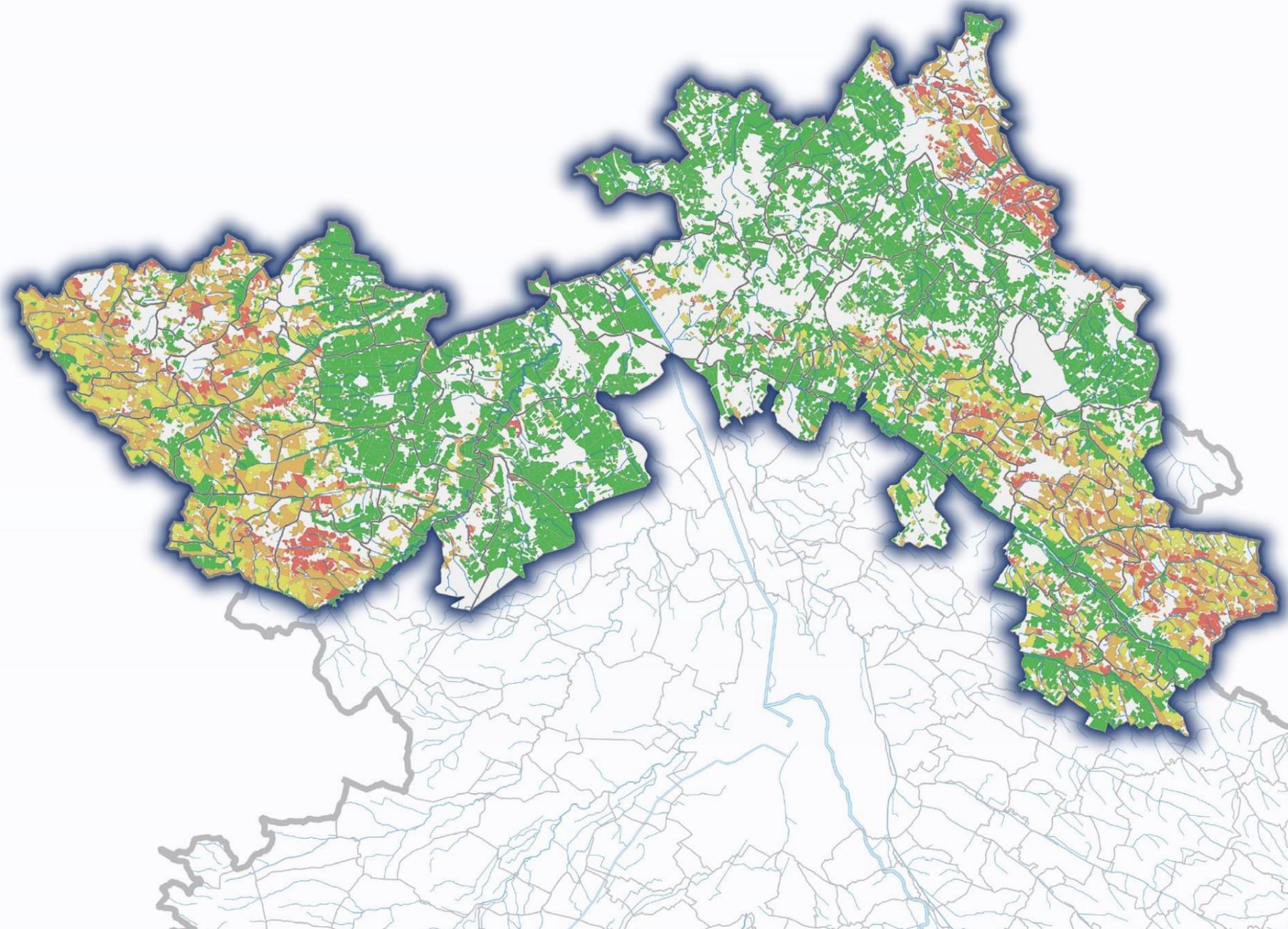
Source : IGN BD Alti - BD topo

Voir carte page suivante répartition de la SAU (2021) selon le pourcentage de pente.

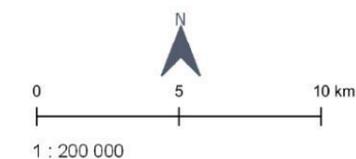


**DIAGNOSTIC AGRICOLE
REVISION DU SCOT NORD
TOULOUSAIN**

**PENTES (%)
à l'échelle du
parcellaire agricole**



- Limites de communes
- SCOT Nord Toulousain
- Pentes de moins de 7%
(33 143 ha)
- Pentes entre 7 et 10 %
(7 561 ha)
- Pentes entre 10 et 15 %
(10 180 ha)
- Pentes de plus de 15%
(3 805 ha)



Réalisation : Chambre d'Agriculture
de Haute-Garonne, Mars 2023
Sources: SCOT Nord Toulousain,
IGN (can Regional, BD admin),
Chambre d'agriculture de la Haute-
Garonne



3.4 Accessibilité à l'eau

L'irrigation améliore le potentiel agronomique. Elle favorise la diversification des cultures et est indispensable pour la production de cultures à forte valeur ajoutée (semences, maraîchage, ...). Les exploitants qui irriguent ont une meilleure stabilité de leurs volumes de production et en conséquence de leurs revenus.

Les réseaux d'irrigation agricole sont soit privés, (installés par l'agriculteur), soit collectifs (installés et gérés pas des associations syndicales autorisées : ASA ou syndicats d'irrigation (regroupant des propriétaires et exploitants agricoles)).

Le territoire est doté d'un maillage important de réseaux collectifs d'irrigation gérés par 12 ASA (Associations Syndicales Autorisées) et par la CACG (Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne).

22 056 ha soit 40 % de la SAU (2021) sont irrigables dans le cadre d'un réseau collectif.

Voir carte ci-après : périmètres des réseaux collectifs d'irrigation. (Source : Conseil Départemental de la Haute-Garonne)

Des réseaux individuels complètent le maillage des réseaux collectifs.

Afin d'estimer les surfaces irrigables une carte du « potentiel irrigable » sur le territoire a été établie à partir des points de pompage pour l'irrigation (source DDT) selon la méthode suivante :

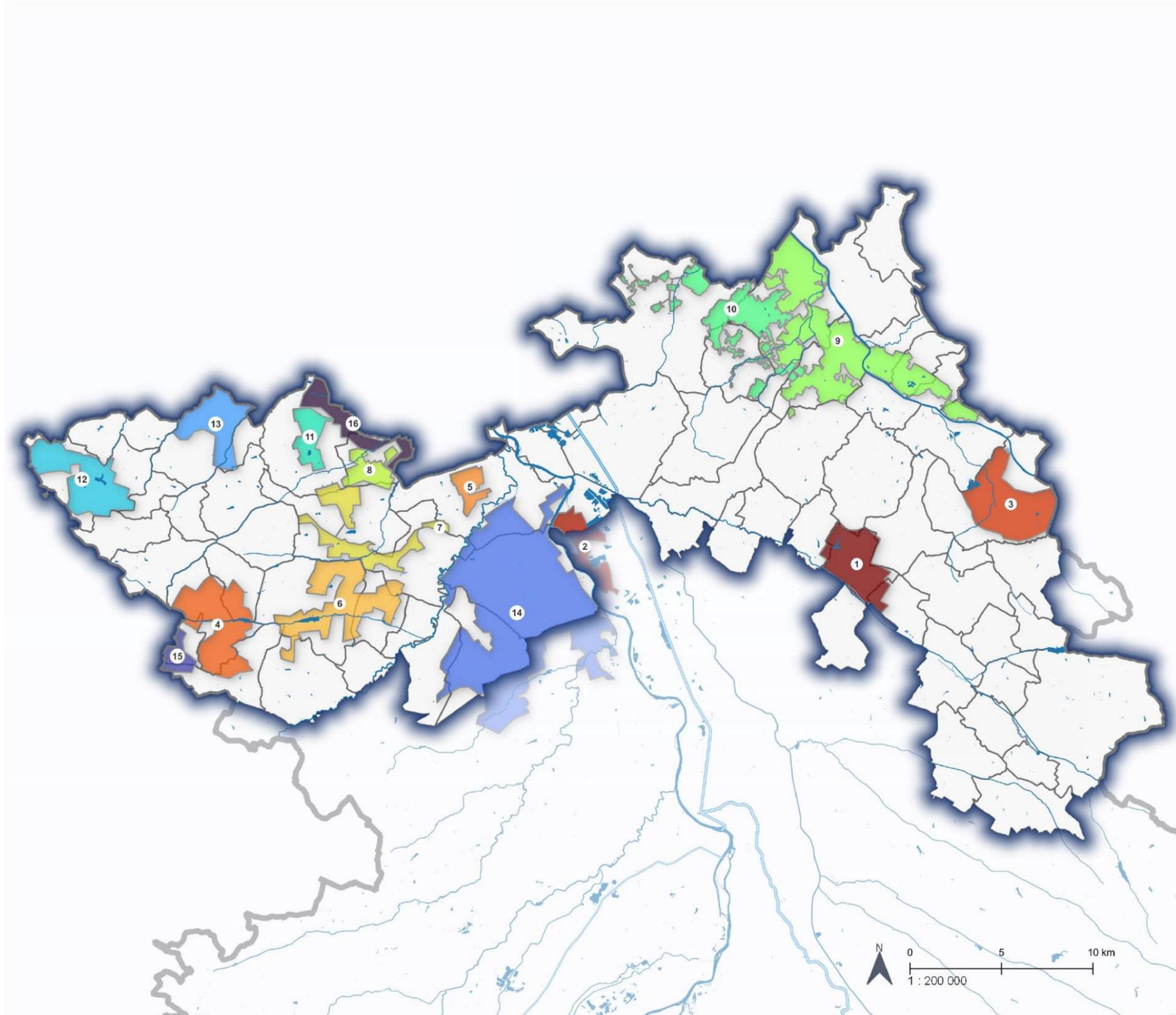
- Réalisation d'une zone tampon autour des points de pompage dont l'aire a été définie, en fonction des volumes de prélèvements annuels autorisés, et à dire d'expert, comme suit :
 - o zone tampon de 500 mètres autour des réseaux d'irrigation collectifs et des points de pompage dont le volume autorisé est \leq à 5 000 m³/an,
 - o zone tampon de 1 km autour des points de pompage dont le volume autorisé est $>$ à 5 000 m³/an et \leq à 500 000 m³/an,
 - o zone tampon de 2 km autour des points de pompage dont le volume autorisé est $>$ à 500 000 m³/an.
- Fusion de ces zones tampons avec les périmètres d'ASA.
- Intersection du résultat de la fusion des zones tampons et des périmètres d'ASA avec la couche du RPG 2021.

Le **potentiel irrigable** représente **31 315 ha** soit **57 % de la SAU** (RPG 2021). Cette part de SAU irrigable est relativement importante, le territoire est traversé par un réseau hydrographique important qui constitue une ressource en eau conséquente.

Voir cartes page suivante :

Périmètre des ASA

Surfaces potentiellement irrigables.



**DIAGNOSTIC AGRICOLE
REVISION DU SCOT NORD
TOULOUSAIN**

**Association Syndicale
Autorisée d'Irrigation en
2019**

Limites de communes
 Canal
 Cours d'eau

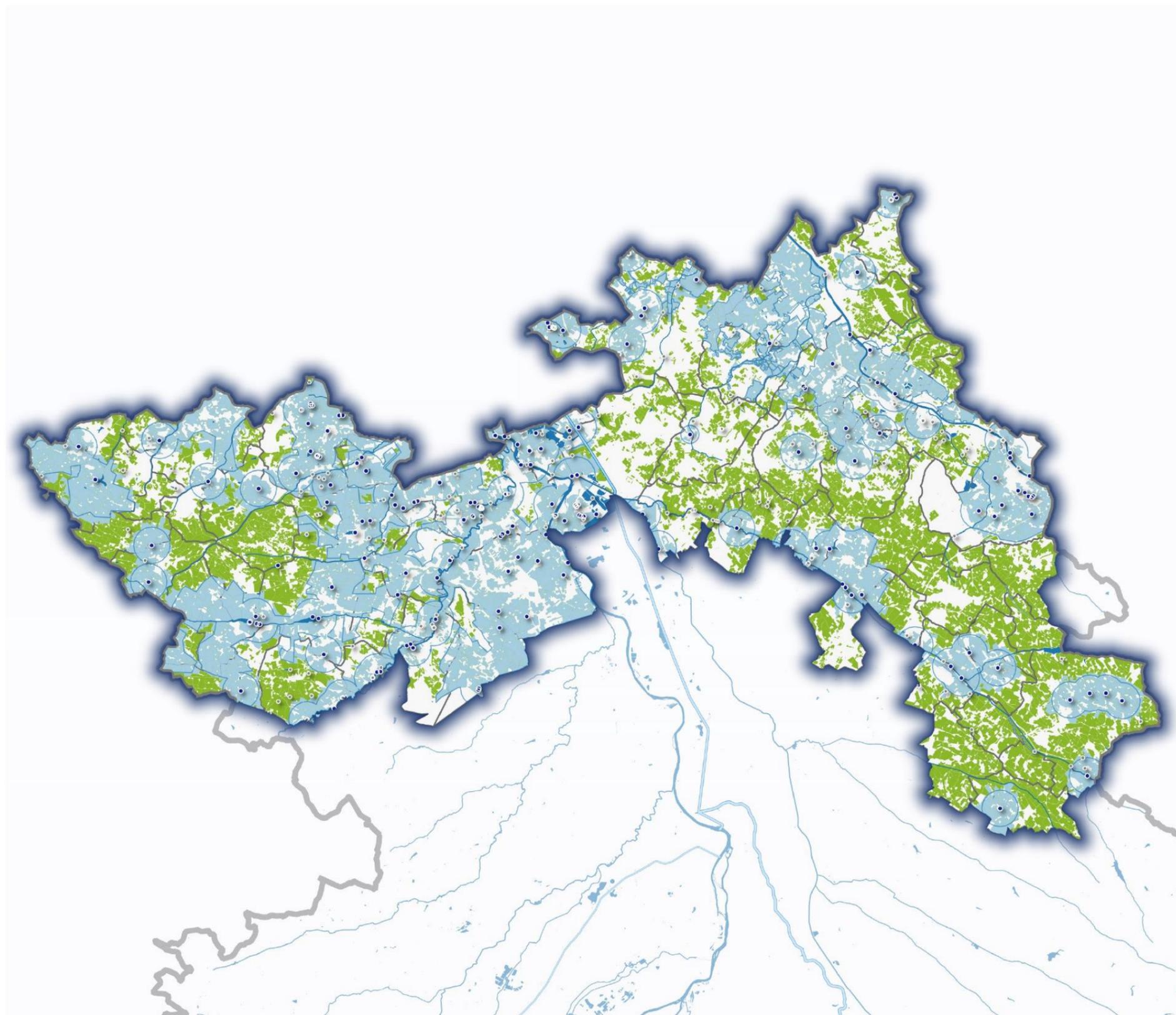
Périmètre des Associations Syndicales Autorisées (ASA)

1 - ASA de Bazus (1050.98 ha)
2 - ASA de Beldou (554.15 ha)
3 - ASA de Buzet-sur-Tarn (1467.53 ha)
4 - ASA de Garac (1395.69 ha)
5 - ASA de Jagan (285.25 ha)
6 - ASA de l'Arsène (1471.76 ha)
7 - ASA de Launac-Larra (891.16 ha)
8 - ASA de Saint-Cézert (379.61 ha)
ASA de Villemur-sur-Tarn (3282.9 ha) (Partie Haute-Garonne)
10 - ASA des Terrasses du Tarn (1656.63 ha)
11 - ASA du Burgaud (409.46 ha)
12 - ASA la vallée du Junau (1197.51 ha)
13 - CACG, secteur Bouillac (882.95 ha)
14 - CACG, secteur Merville (6214.34 ha)
15 - CACG, secteur Saint-Cricq (267.71 ha)
16 - CACG, secteur Verdun (648.53 ha)



Réalisation : Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne, Mars 2022
Sources : SCOT Nord Toulousain, IGN (BD topo), DDT31, Sandre, DREAL Occitanie, Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne





**DIAGNOSTIC AGRICOLE
REVISION DU SCOT NORD
TOULOUSAIN**

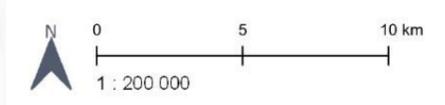
**Surfaces
potentiellement
irrigables**

- SCOT Nord Toulousain
- Limites de communes
- Espace agricole
- Zonage potentiellement irrigable*
- Parcelles agricoles potentiellement irrigable (total 31 315 ha)

- Points d'irrigations contenus dans un périmètres d'ASA ou ayant fait l'objet d'au moins une demande de prélèvement en eau depuis la période d'étiage de 2019 (dès le 1 juin)
- Autre point de prélèvement d'eau

*Méthodologie :
Fusion entre le périmètre des ASA et d'une bande tampon de rayon déterminé selon la méthode suivante
- 500 m autour des points de pompages < 5 000 m³/an
- 1 000 m autour des points de pompages > 5 000 m³/an

**Intersection du rpg 21 avec le zonage irrigable



Réalisation : Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne, Mars 2023
Sources: SCOT Nord Toulousain, IGN (RPG21, BD topo), Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne



3.5 Signes officiels de qualité

Les produits agricoles sous SIQO sont reconnus pour leur qualité car ils répondent à plusieurs critères, chaque produit ayant son cahier des charges spécifique. En règle générale les cahiers des charges comprennent un volet relatif au mode de production, qui en assure sa qualité, et à un secteur géographique : un terroir qui en assure son origine. L'Etat assure le suivi des conditions de production et l'application des arrêtés à travers l'INAO (organisme de tutelle), ainsi que les ministères en charge de l'agriculture et de la consommation.

Les exploitations agricoles engagées dans la production de produits sous SIQO valorisent un produit issu d'un territoire identifié et identifiable par les consommateurs. Ces produits mobilisent des pratiques agricoles reconnues pour leur lien et leur adaptabilité à un territoire. Ils font également appel à des filières de qualité : qualité alimentaire et qualité environnementale.

La valeur ajoutée se situe au niveau de la production et de la vente du produit pour l'agriculteur, mais elle participe plus largement à valoriser une filière sur un territoire. C'est donc aussi le territoire, support de la production, qui bénéficie de cette reconnaissance partagée.

Le territoire du SCOT Nord Toulousain est couvert en tout ou partie par 7 aires de signes officiels de qualité et d'origine :

- 1 AOP : Ail Violet de Cadours
- 1 AOC : Vin de Fronton
- 1 Label : Rouge : Volailles du Gers
- 4 IGP (incluant 3 Label Rouge) :
 - Jambon de Bayonne
 - Vin Comté Tolosan
 - Canard à foie gras du Sud-Ouest (et Label Rouge)
 - Porc fermier du Sud-Ouest (et Label Rouge)



Agriculture biologique



« L'agriculture biologique a recours à des pratiques de culture et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels. Elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite les intrants.

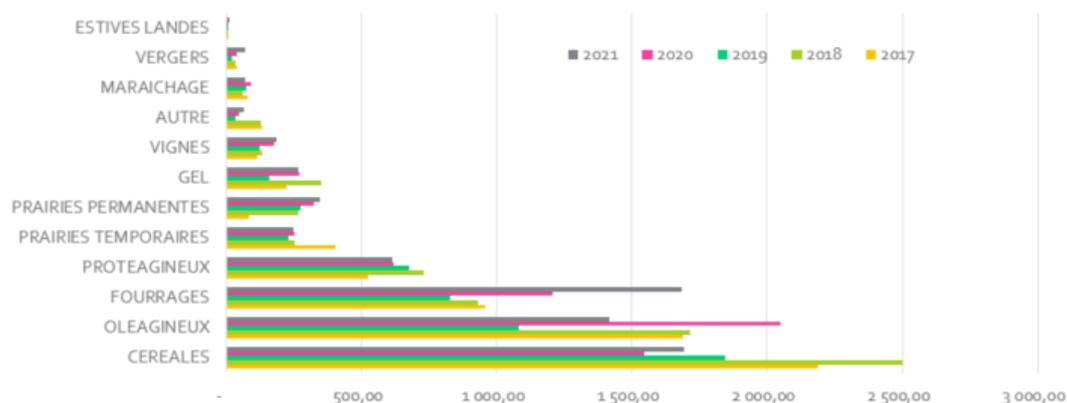
L'agriculture biologique est soumise à une réglementation européenne appliquée par tous les États membres et complétée par des dispositions nationales.

Les opérateurs de la filière bio de tous les stades (production, transformation, stockage et distribution) sont contrôlés au moins une fois par an par des organismes certificateurs agréés par les pouvoirs publics français qui répondent à des critères d'indépendance et d'impartialité. Une mention de cet organisme figure sur chaque produit, près du logo. » (Source : Ministère de l'agriculture).

En **2021, 6 664 ha, 12 % de la SAU**, sont en **production biologique** sur le territoire.

L'analyse des surfaces en production biologique sur les 5 dernières années montre une relative stabilité des surfaces.

Répartition de l'assolement en AB (en ha) de 2017 à 2021



(Source Agence Bio)

Données du recensement agricole 2020 sur les exploitations qui ont leur siège sur le territoire du SCoT Nord Toulousain :

Signes de qualité

exploitations en ayant	2010	2020	évolution 2020/2010	part en 2020 (%)
nombre total d'exploitations	1 092	1 007	-8 %	100 %
agriculture biologique	32	164	412 %	16 %
autres signes officiels de qualité (yc vin et hors bio)	93	110	18 %	11 %
<i>dont</i>				
AOP	69	75	9 %	7 %
IGP	62	62	0 %	6 %
Label rouge	14	20	43 %	2 %

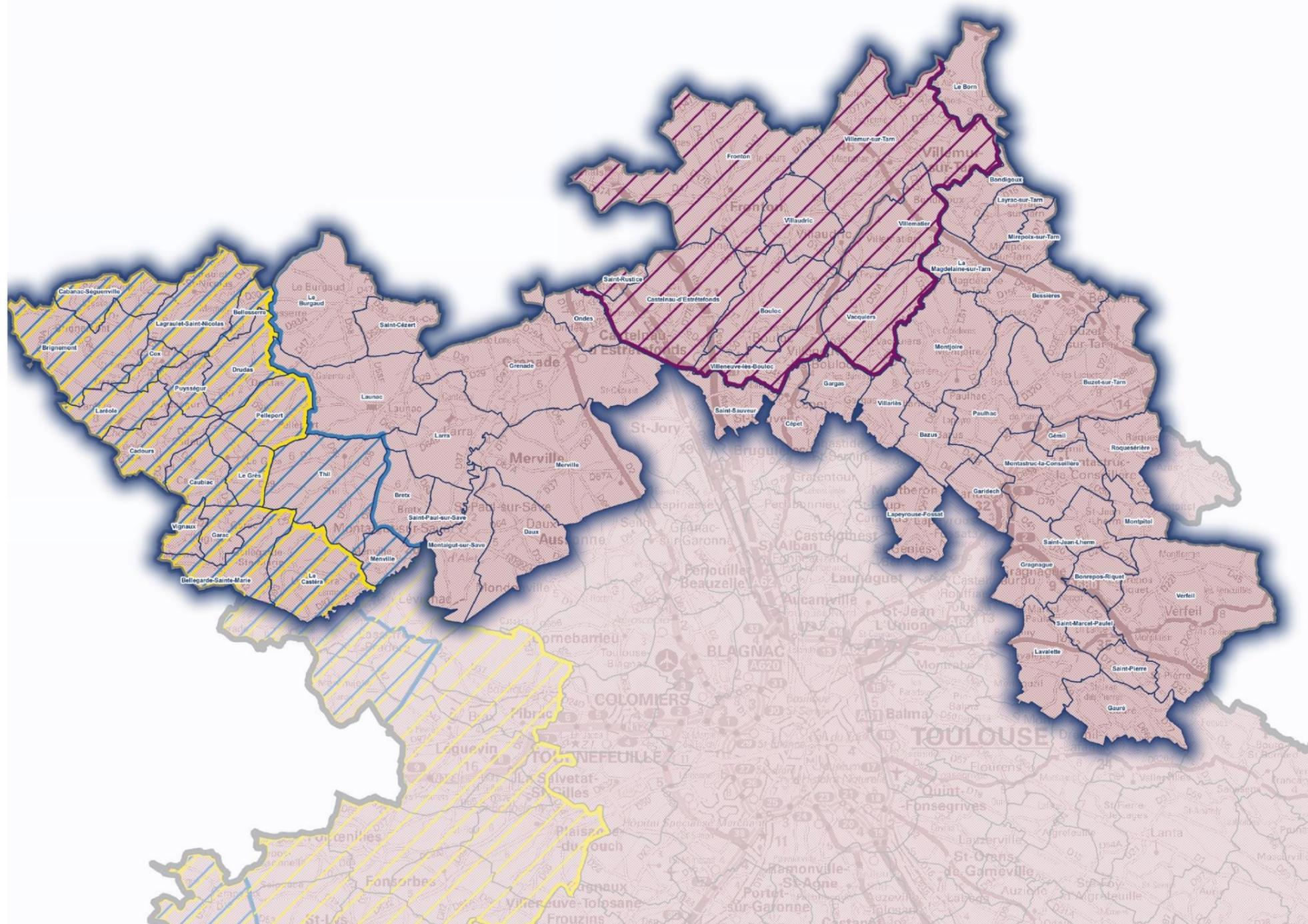
Les données montrent une progression des exploitations valorisant leurs productions sous signes de qualité sur la dernière décennie.

Voir ci-après : carte signes officiels de qualité et carte surfaces en production Biologique

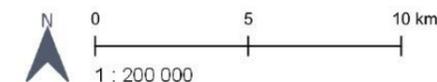


**DIAGNOSTIC AGRICOLE
REVISION DU SCOT NORD
TOULOUSAIN**

**Signes officiels de la
qualité des produits
alimentaires**



- SCOT Nord Toulousain
- Limites de communes
- Ail Violet de Cadours
- AOC Fronton
- Volailles du Gers (Label Rouge)
- IGP :
 - Porc du sud-Ouest (Label Rouge) ,
 - Jambon de Bayonne,
 - Canard à fois gras du sud-Ouest (Label rouge),
 - Vin Compté Tolosan



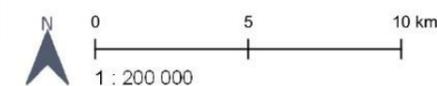
Réalisation : Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne, Mars 2023
Sources: Potentialités agronomiques de la région Midi-Pyrénées, CRAMP, Longueval (1982), SCOT Nord Toulousain, IGN (BD topo), Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne



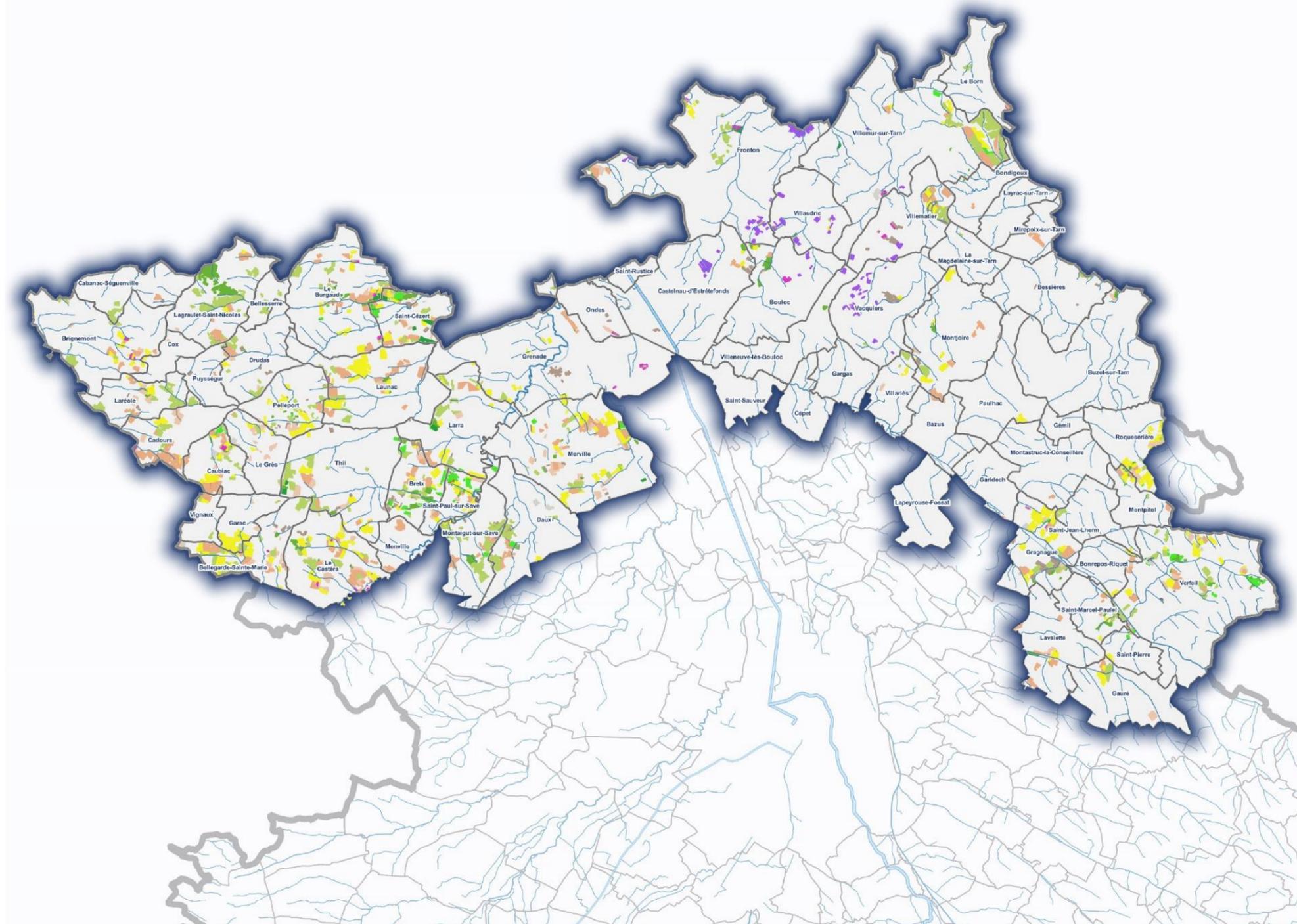


DIAGNOSTIC AGRICOLE REVISION DU SCOT NORD TOULOUSAIN

Surface en Agriculture Biologique Assolement en 2021



Réalisation : Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne, Mars 2022
Sources: Agence Bio, SCOT Nord Toulousain, IGN (BD topo), Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne



3.6 Configuration du parcellaire agricole

La taille des parcelles culturales est un critère important pour les agriculteurs. Plus une parcelle a une taille satisfaisante plus les conditions d'exploitation et de valorisation sont facilitées.

Une « grand parcelle »⁶ permet à l'agriculteur :

- d'implanter un assolement diversifié ;
- d'optimiser les conditions de travail : réduire les déplacements (accès, sens de circulation et de récolte) ;
- de réaliser des investissements à long terme pour améliorer la fonctionnalité de la parcelle, mise en place d'infrastructures agro écologiques (plantation de haies, ...), installation d'équipements d'irrigation, de clôtures ou de bâtiment, (...).

Une « petite parcelle » offre d'autres alternatives à l'agriculteur :

- implanter des cultures spécifiques (maraîchage, horticulture, ...) et des équipements associés comme une serre ;
- implanter une jachère afin de limiter les interventions et les déplacements. Cette pratique est de plus en plus fréquente lorsque les parcelles sont contigües aux zones urbaines. L'implantation d'une jachère réduit le travail sur la parcelle (mécanisation, apports). Ce choix limite les conflits de voisinages et répond, dans certaines situations aux conditions de la Zone de Non Traitement (ZNT) si elle existe.

Une parcelle culturale fonctionnelle participe à augmenter la valeur ajoutée agricole.

Les parcelles culturales ont été réparties en 3 classes de surfaces :

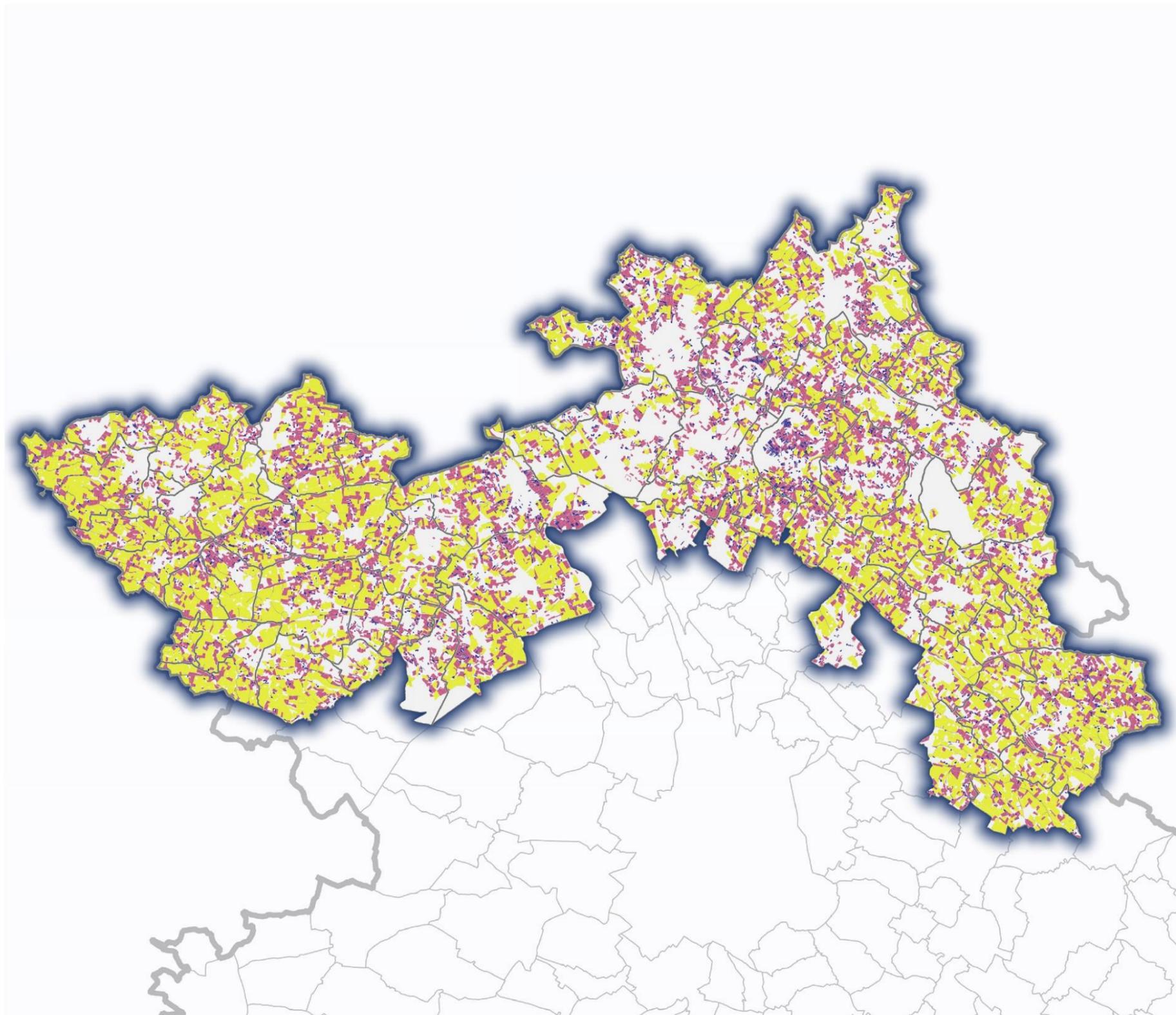
- « **Petite** » : < 1 ha. Les petites surfaces présentent plus de contraintes d'exploitation pour les productions en grandes cultures (problématiques d'accès aux parcelles avec des engins agricoles de gabarit important). Elles sont en revanche plus adaptées aux productions maraîchères et pour l'arboriculture par exemple, sous condition de pouvoir être irriguées. Les contraintes d'exploitations sont augmentées lorsque ces surfaces sont enclavées dans le tissu bâti.
- « **Moyenne** » : Entre 1 et 5 ha. Cette taille de parcelle est adaptée à tous types de production. Au-delà de 1 ha l'accès aux engins agricole est plus aisé.
- « **Grande** » : > 5 ha. Cette taille de parcelle correspond à la majorité de la SAU du territoire, elle est adaptée à toutes les productions et plus particulièrement aux productions en grandes cultures céréales oléo protéagineux qui requièrent du matériel agricole de grand gabarit.

Répartition des îlots culturaux selon leur taille (RPG 2021)

Taille des parcelles	Surface totale	% de la SAU
< 1 ha	3 972 ha	7 %
Entre 1 et 5 ha	19 216 ha	35 %
> 5 ha	31 917 ha	58 %
Total	55 105 ha*	100 %

* la SAU totale est légèrement supérieure à la SAU déclarée à la PAC en 2021 (54 689 ha) : la surface totale des parcelles situées de part et d'autre de la limite administrative du SCOT a été comptabilisée dans le présent calcul. Voir carte ci-après : Organisation du parcellaire : taille des parcelles agricoles

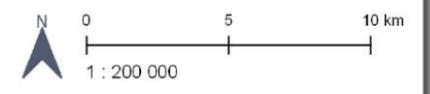
⁶ Pour un maraîcher, un éleveur ou un céréalier la taille « idéale » d'une parcelle n'est pas identique. Pour autant ce critère reste essentiel dans sa dimension agronomique : la taille d'une parcelle doit être suffisante pour faciliter l'activité agricole.



**DIAGNOSTIC AGRICOLE
REVISION DU SCOT NORD
TOULOUSAIN**

**Surfaces des parcelles
agricoles (2021)**

- Limites de communes
- SCOT Nord Toulousain
- Moins de 1 ha
(total : 3 972 ha)
- Entre 1 et 5 ha
(total : 19 216 ha)
- Plus de 5 ha
(total : 31 917 ha)



Réalisation : Chambre d'Agriculture
de Haute-Garonne, Mars 2023
Sources: SCOT Nord Toulousain,
IGN (RPG21, BD topo), Chambre
d'agriculture de la Haute-Garonne



3.7 Espaces agricoles à enjeux environnementaux

L'Union Européenne, dans le cadre de la PAC, a instauré les aides au « verdissement » qui financent les agriculteurs qui adoptent des pratiques agricoles bénéfiques pour la préservation de l'environnement. Ces pratiques sont les suivantes :

- **diversification des cultures** : une plus grande variété de cultures contribue à renforcer la résilience des sols et des écosystèmes,
- **maintien des prairies permanentes** : les prairies favorisent le piégeage du carbone et protègent la biodiversité (habitats). Ces surfaces en prairies représentent 1 088 ha en 2019.
- **consacrer 5 % des terres arables à des zones bénéfiques pour la biodiversité** : les surfaces d'intérêt écologique (SIE). Cf. en annexe notice sur les SIE PAC 2019.

Sont intégrés dans les SIE :

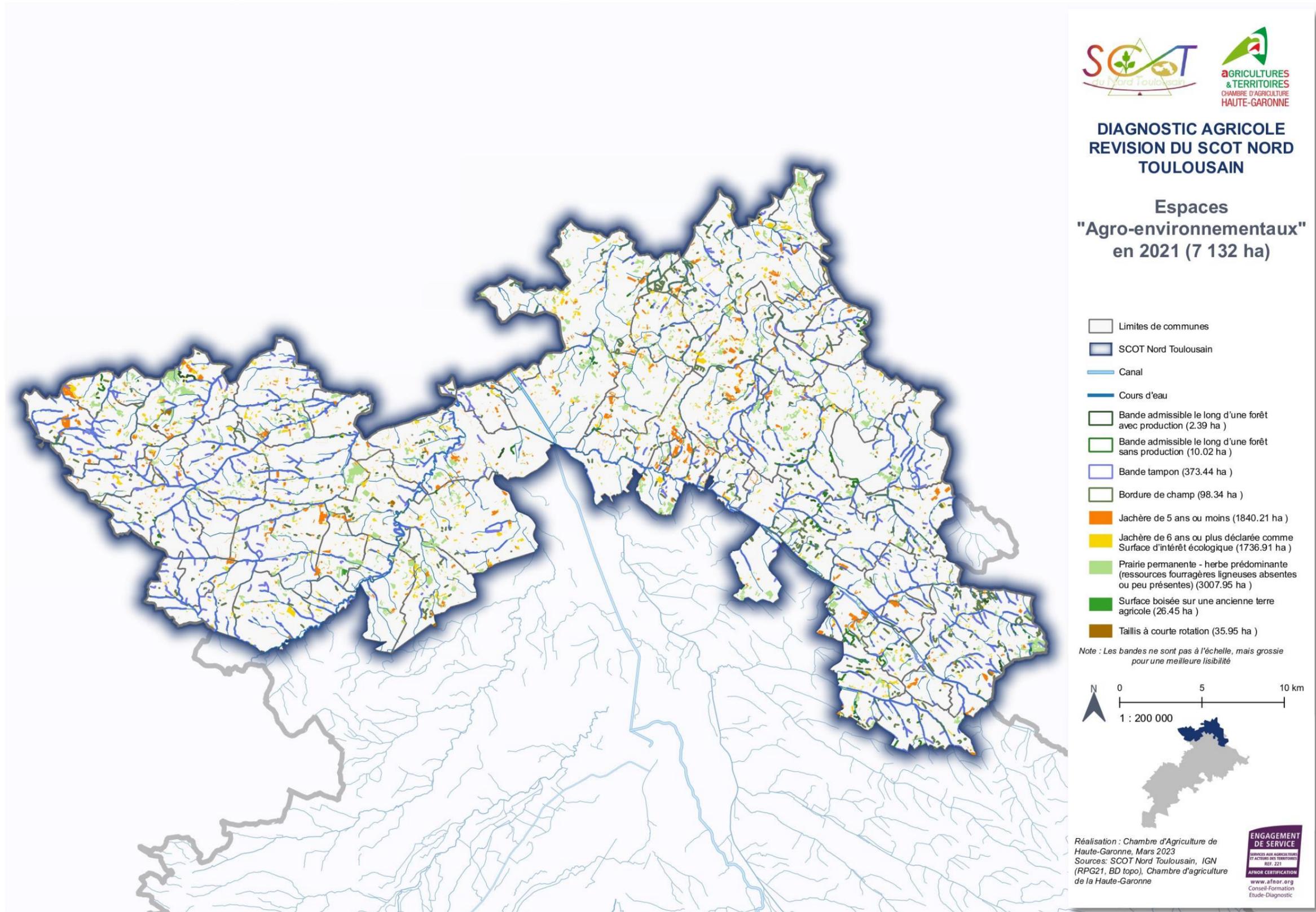
- les terres mises en jachère,
- les cultures fixant l'azote,
- les cultures dérobées ou à couverture végétale,
- les parcelles engagées en agroforesterie,
- les bandes tampons en bordure des cours d'eau,
- les bordures de champs,
- les arbres, les haies ou les terres mises en jachère, qui améliorent la biodiversité et les habitats.
- ...

Les surfaces en prairies permanentes ou temporaires et les surfaces d'intérêt écologique, peuvent être considérées comme des espaces « agro-environnementaux » qui ont un caractère et une vocation agricole et sur lesquels les pratiques doivent préserver l'environnement.

Les espaces « agro environnementaux » représentent 7 132 ha en 2021 sur l'aire du SCOT, soit **13 % de la SAU**.

Ces espaces se situent pour une part importante d'entre eux dans les continuités écologiques.

Voir carte ci-après : Espaces « agro environnementaux »



3.8 Cartographie des enjeux agricoles

3.8.1 Critères retenus pour établir la carte d'enjeux agricoles

L'étude agricole réalisée sur le territoire doit permettre au maître d'ouvrage de disposer d'une connaissance suffisamment exhaustive et actualisée de l'activité agricole et de ses caractéristiques pour intégrer les enjeux agricoles dans le PAS et dans le DOO du SCOT révisé.

La carte d'enjeux agricoles constitue un outil d'accompagnement et d'aide à la décision, en matière de planification du territoire. Elle apporte un premier niveau de connaissance des caractéristiques du parcellaire agricole.

Les critères sont définis à partir de données disponibles sur l'intégralité du parcellaire agricole.

Les 6 critères listés ci-après ont été retenus pour évaluer les enjeux.

Liste des critères :

- Potentialité agronomique,
- Relief,
- Potentiel irrigable,
- Taille de l'îlot cultural,
- Parcelles en production Biologique,
- Parcelle « agro environnementale ».

Ces six critères sont décrits et représentés au chapitre précédent.

3.8.2 Grille de notation des critères retenus pour déterminer les enjeux

Une grille d'évaluation qui détermine les seuils et fixe une notation correspondante a été réalisée pour caractériser les **niveaux d'enjeux selon 3 catégories : moyen, fort, et très fort.**

Pour chacun des 6 critères, des seuils ont été établis avec une note de 0 à 3 selon le niveau des seuils (cf. tableau ci-dessous).

Les notes seront affectées aux parcelles culturales correspondant au total des notes des 6 critères. Cette note totale sera retenue pour qualifier le niveau d'enjeu.

Les notes d'enjeu affectées au parcellaire peuvent s'étaler de 2, correspondant au total des seuils les plus défavorables, à 10, correspondant au total des seuils les plus favorables.

Des valeurs médianes ont été retenues pour définir les trois niveaux d'enjeux :

Note de \leq à 4 : enjeu "Moyen"

Note de 5 à 6 : enjeu "Fort"

Note \geq à 7 : enjeu "Très Fort".

Les **données sont traitées dans le cadre du SIG** et **restituées sous forme cartographique**. Les données attributaires permettent de connaître les critères associés à chaque parcelle agricole.

Grille d'évaluation et de notation des critères retenus pour déterminer les enjeux agricoles à l'échelle du parcellaire agricole

Critères analysés	Seuil	Note	Seuil	Note	Seuil	Note
1 - Potentialité agronomique	Très Faible à Faible	1	Moyenne	2	Bonne à Très Bonne	3
2 - Parcelles en pente¹	Pente >10 %	0	≤ 10 %	1		
3 - Potentiel Irrigable	NON	0	OUI	1		
4 - Taille de la parcelle culturale	< 1 ha	1	de 1 à < 5 ha	2	≥ 5 ha	3
5 - Parcelles avec engagements «Agriculture Biologique»	NON	0	OUI	1		
6 - Espace agro-environnementaux	NON	0	OUI	1		

¹ : les parcelles sont classées dans l'un ou l'autre des seuils dès lors que 75 % de la surface totale de la parcelle dispose d'une pente >10.

3.8.3 Carte d'enjeux agricoles

La carte de spatialisation des enjeux agricoles, restituée à l'échelle du parcellaire agricole, est présentée ci-après. Le tableau ci-dessous synthétise la répartition de la SAU, selon le niveau d'enjeu, sur l'ensemble du territoire.

96.7 % de la SAU du territoire est classée en enjeux fort et très fort.

Niveaux d'enjeux	SAU totale en ha (RGP 2021)	%
Moyen	1 850	3.3
Fort	15 740	28,8
Très fort	37 100	67.9
Total	54 690	

Les parcelles classées en **enjeu « moyen »** représentent moins de 1 850 ha, soit 3.3% de la SAU totale. Elles correspondent à des parcelles de très petite taille, dont le potentiel agronomique est faible ou moyen et/ou situées en terrain pentu. Elles sont plutôt situées en secteur de coteaux du territoire et/ou à proximité des secteurs déjà urbanisés.

Les parcelles classées en **enjeu « fort »** représentent moins de 15 740 ha, soit près de 30 % la SAU totale.

Les parcelles classées en **enjeu « très fort »** représentent moins de 37 100 ha, soit les deux tiers de la SAU totale. La quasi-totalité de SAU en plaine alluviale (très bon potentiel agronomique, accès à l'eau) et le parcellaire de grande taille sont classés en enjeux très forts.

L'ensemble des surfaces agricoles, support de production des exploitations nécessite d'être préservé.

Des solutions « d'évitement » (mise en œuvre de la séquence ERC) doivent être systématiquement étudiées dès que des surfaces agricoles sont concernées par des projets d'aménagement du territoire (infrastructure, urbanisation, loisirs, ...).

La version SIG de la carte d'enjeux, fournie en parallèle du présent rapport, permet de disposer des informations détaillées pour chaque parcelle : renseignement sur les critères qui ont permis de réaliser la carte et notes associées à chacun des critères.

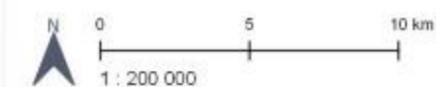


DIAGNOSTIC AGRICOLE REVISION DU SCOT NORD TOULOUSAIN

Enjeux agricoles

- Limites de communes
- SCOT Nord Toulousain

- Enjeux modérés
(1 850 ha)
- Enjeux forts
(15 740 ha)
- Enjeux très forts
(37 100 ha)



Réalisation : Chambre d'Agriculture
de Haute-Garonne, Mars 2023
Sources : SCOT Nord Toulousain,
IGN (RPG21, BD topo), Chambre
d'Agriculture de la Haute-Garonne



4 - Synthèse et préconisations

4.1 AFOM : Atouts/Faiblesses – Opportunités/Menaces

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une empreinte agricole encore forte sur le territoire (73 % du territoire d'après la carte d'occupation du sol à grande échelle 2021, 61 % d'après la SAU déclarée à la PAC en 2021).</p> <p>Une grande diversité de production favorisée par l'étendue du territoire du SCoT.</p> <p>Une part importante de la SAU (57 %) qui bénéficie potentiellement d'un accès à l'eau, permettant de diversifier les productions et favoriser les rendements.</p> <p>Un maillage important de réseaux collectifs d'irrigation : 40 % des surfaces déclarées à la PAC en 2021 desservies par ces réseaux.</p> <p>L'âge moyen des chefs d'exploitation est resté relativement stable entre les 2 derniers recensements (2010-2020) et la part des - de 40 ans a progressé sur la même période.</p> <p>Un parcellaire agricole plutôt bien structuré, (taille des ilots).</p> <p>Une progression des exploitations engagées en agriculture biologiques au cours des 10 dernières années (12 % de la SAU en 2021).</p>	<p>Potentiel agronomique des sols hétérogène sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Réduction du nombre d'exploitations implantées sur le territoire (- 7,78 % entre 2021 et 2020).</p> <p>Peu de structures collectives à l'exception des ASA d'irrigation.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Le secteur agricole génère de l'emploi : 1.95 ETP en emplois direct sur les exploitations et 2.35 ETP en emplois indirects sur les entreprises amont et aval de la production agricole.</p> <p>Un territoire couvert par plusieurs terroirs reconnus pour la qualité des produits (7 signes officiels de qualité et d'origine).</p> <p>Une part conséquente de la SAU (13 %) qui contribue à la protection de l'environnement (SAU déclarées à la PAC en Surfaces d'Intérêt Ecologique SIE).</p> <p>Développement des circuits courts de commercialisation.</p>	<p>Une pression de l'urbanisation sur les terres agricoles (845 ha de SAU classés en zone urbaine ou à urbaniser dans les documents d'urbanisme en vigueur).</p> <p>Réduction des surfaces de production : perte de 490 ha de SAU entre 2011 et 2021.</p> <p>Problématique du renouvellement des générations.</p> <p>Une augmentation continue du prix des terres agricoles en raison de la forte concurrence sur le marché foncier, même si le secteur ouest du territoire subit davantage de variations des prix moyens.</p>

4.2 Préconisations

Les dernières dispositions législatives et notamment l'ordonnance du 17 juin 2020 sur la modernisation des SCOT et la loi Climat et Résilience du 22 août 2022 ont renforcé le cadre réglementaire destiné à promouvoir la gestion économe de l'espace et à lutter contre l'artificialisation des sols.

Le territoire doit engager une démarche de sobriété foncière pour attendre le ZAN à 2050.

Pour rappel :

Entre 2011 et 2021 la SAU (déclarée à la PAC) a diminué de 490 ha, (44.55 ha /an en moyenne).

Les documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire totalisent 845 ha de surfaces agricoles classées en zone urbaine ou à urbaniser, soit :

- *1.72 fois les surfaces agricoles perdues entre 2011 et 2021*
- Ou*
- *19 ans de consommation d'espaces agricoles au rythme de 44,55 ha/an*

La cartographie des enjeux agricoles et les données qu'elle recoupe, constituent un support d'aide à la décision dans la définition des objectifs du PAS et des orientations du DOO.

La mise en œuvre de la préservation de l'espace agricole dans le cadre de la présente révision du SCoT doit intégrer « la multifonctionnalité » des terres agricoles :

- **Support de production :** potentiel agronomique, organisation spatiale du foncier, équipements et installations agricoles indispensables à la production (bâtiments, réseau d'irrigation, ...).
- **Satisfaction des besoins alimentaires :** diversité et qualité des productions, circuits de proximité, réponses aux attentes du consommateur et de la société, ...
- **Activité économique :** production de richesses ancrées sur le territoire : les exploitations (secteur primaire) et les filières amont et aval de la production agricole (secteur secondaire et tertiaire) génèrent de l'emploi et de la valeur ajoutée sur le territoire. L'agriculture constitue l'activité économique principale de nombreuses petites communes. Les aires de signes officiels de qualité des produits alimentaires sont une reconnaissance de la valeur des terroirs agricoles.
- **Contribution à la préservation de l'environnement et la biodiversité et à la lutte contre le réchauffement climatique :** mise en œuvre par les exploitants agricoles des exigences de la politique agricole européenne en matière de protection de l'environnement. Evolution des pratiques agricoles vers la transition agroécologique. Captage de carbone des espaces en prairies. Infiltration des eaux. ...
- **Qualité des paysages et du cadre de vie :** l'activité agricole façonne et entretient les paysages ruraux. Elle contribue au cadre de vie de la population locale et à l'économie touristique du territoire.



Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne

32 rue de Lisieux – CS 90105 – 31 026 Toulouse Cedex 3

Jacqueline BESSETTES

jacqueline.bessettes@haute-garonne.chambagri.fr

Tél. : 05 61 10 42 69 - 06 86 88 82 03



Scot Nord Toulousain

16 Av. de Fontréal -31620 Villeneuve-lès-Bouloc

Olivier LEFEVRE

olivier.lefevre@scot-nt.fr

Tél. : 05 61 50 62 90